Rapport de gestion 2014

previs

Quand prévoyance
rime avec transparence

De nouvelles étapes ont été franchies

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre rapport de gestion, que nous avons le plaisir de vous présenter dans sa version électronique complète. Avec sa structure claire et son accessibilité en ligne, nous souhaitons encourager la transparence, nous adapter aux nouvelles habitudes de lecture, mais aussi tenir compte des aspects liés aux coûts. Nous espérons que vous aurez plaisir à découvrir notre rapport annuel 2014 et vous invitons à nous faire part de vos réactions – qu'elles soient positives ou plus critiques – à info@previs.ch.

Votre Previs

Sommaire

Vue d'ensemble des principaux chiffres clés		**6**
Evolution du taux de couverture, des frais de gestion et du rendement		**6**
Bilan		**7**
Compte d'exploitation		**8**
Le Conseil de fondation		**11**
Gestion des affaires		**14**
Prévoyance, clientèle et communication		**16**
Placements financiers et immobiliers		**20**
Rapports des organes de révision		**24**
1	**Annexe**	**29**
1.1	Bases et organisation	29
1.1.1	Forme juridique et but	29
1.1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	29
1.1.3	Actes et règlements	29
1.1.4	Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures	30
1.1.5	Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance	33
1.1.6	Employeurs affiliés	33
1.2	Assurés actifs et rentiers	34
1.2.1	Assurés actifs	34
1.2.2	Rentières et rentiers	35
1.2.3	Répartition des assurés actifs en fonction de leur âge	35
1.3	Mode de mise en œuvre du but de la fondation	36
1.3.1	Explication des plans de prévoyance et de leur financement	36
1.3.2	Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance	36
1.4	Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité	36
1.4.1	Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26	36

1.4.2	Principes comptables et d'évaluation	37
1.5	Risques actuariels / couverture du risque / taux de couverture	38
1.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	38
1.5.2	Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté de cotisations	38
1.5.3	Evolution du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté de prestations	39
1.5.4	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	39
1.5.5	Evolution du capital de couverture pour les rentiers	39
1.5.6	Evolution des provisions techniques	39
1.5.7	Résultats de la dernière expertise actuarielle	39
1.5.8	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	40
1.5.9	Modification des bases et hypothèses techniques	42
1.5.10	Taux de couverture selon art. 44 OPP2	43
1.6	Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements	44
1.6.1	Organisation des activités de placement, règlement sur les placements	44
1.6.2	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	45
1.6.3	Présentation des placements par catégorie	46
1.6.4	Limites légales selon OPP2	48
1.6.5	Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts)	49
1.6.6	Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending	50
1.6.7	Explications du résultat net des placements	50
1.6.8	Explications concernant les placements chez les employeurs et les réserves de cotisations des employeurs	57

1.7	Explications concernant les autres positions du bilan et le compte d’exploitation	58
1.7.1	Compte de régularisation actif	58
1.7.2	Frais d’administration	58
1.8	Dispositions de l’autorité de surveillance	58
1.9	Autres informations relatives à la situation financière	59
1.9.1	Découvert / Explication des mesures prises	59
1.9.2	Liquidation partielle	59
1.9.3	Valeurs patrimoniales gagées	59
1.10	Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	59

Vue d'ensemble des principaux chiffres clés

	31.12.2014 1'000 CHF	31.12.2013 1'000 CHF
Degré de couverture	95.91%	93.42%
Réserve mathématique nécessaire	2'705'401	2'710'542
Réserves pour fluctuation des cours	0	0
Fonds libres	0	0
Découvert	−110'711	−178'276
Capital disponible	2'594'690	2'532'267
Somme du bilan	2'747'255	2'573'718
Placements financiers	2'107'727	1'971'716
Placements immobiliers	587'700	546'291
Produit net des placements financiers	140'705	122'762
Produit net des placements immobiliers	23'319	32'636
Rendement global des placements	6.61%	6.56%

	31.12.2014	31.12.2013
Frais d'administration	5'007'119	4'140'471
Frais d'administration par assuré actif	309	240
Frais d'administration par destinataire (actifs et rentiers)	234	187
% des frais d'administration comptabilisés sur le fond d'exploitation	66.14%	59.32%
Frais de gestion de fortune	−12'110'019	−11'806'527
% des frais de gestion de fortune	0.42%	0.42%
Nombre d'employeurs	667	693
Nombre d'assurés	16'230	17'282
Nombre de rentiers	5'176	4'825

Evolution du taux de couverture, des frais de gestion et du rendement

	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Degré de couverture	95.91%	93.42%	91.15%	87.39%	94.15%
Frais d'administration par destinataire (actifs et rentiers) en CHF	234	187	149	143	151
Rendement	6.61%	6.56%	6.58%	−1.62%	2.56%

Bilan

Actifs	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Annexe
Placements de fortune	**2'747'036'676**	**2'567'391'499**	1.6
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	238'809'307	206'444'098	
Créances d'employeurs	5'027'876	4'676'718	
Créances diverses	4'399'920	8'532'924	
Actifs provenant de contrats d'assurance	1'200'000	1'200'000	
Obligations	725'285'124	741'793'496	
Actions	850'395'588	797'331'428	
Placements alternatifs	178'942'325	144'060'143	
Placements immobiliers indirects	154'276'415	116'418'733	
Biens mobiliers	81'600	111'600	
Matériel informatique et logiciels	918'131	530'900	
Immeubles d'habitation	440'497'774	433'610'921	
Parts de copropriété à des immeubles commerciaux	33'247'200	30'967'000	
Projets de nouvelles constructions et immeubles de développement	113'955'416	81'713'538	
Compte de régularisation actif	218'443	6'326'185	1.7.1
Total des actifs	**2'747'255'119**	**2'573'717'684**	

Passifs	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Annexe
Dettes	**134'084'864**	**32'749'064**	
Prestations de libre passage et rentes	130'390'717	29'940'625	
Autres dettes	3'694'147	2'808'439	
Compte de régularisation passif	**16'585'763**	**7'763'800**	
Réserves de cotisations des employeurs	**1'893'633**	**938'008**	1.6.8.2
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'705'400'884	2'710'542'411	
Capital de prévoyance assurés actifs	1'390'238'254	1'528'390'892	
Capital de prévoyance rentiers	1'150'350'360	1'068'404'088	
Provisions techniques	164'812'270	113'747'431	
Réserve de fluctuation de valeurs	**0**	**0**	1.6.2
Fonds libres / découvert	**–110'711'025**	**–178'275'599**	
Capital de fondation	**1'000**	**1'000**	
Total des passifs	**2'747'255'119**	**2'573'717'684**	

Compte d'exploitation

	1.1–31.12.2014 CHF	1.1–31.12.2013 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	**138'626'030**	**135'494'466**
Cotisations des salariés	54'429'145	52'382'803
Cotisations des employeurs	70'908'054	68'141'527
Prélèvement sur la réserve de cotisations des employeurs pour le financement par cotisations	0	–137'663
Cotisations supplémentaires des salariés	1'924'816	2'012'532
Cotisations supplémentaires des employeurs	2'456'320	2'622'348
Primes uniques et rachats	6'864'924	9'038'965
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	870'000	350'000
Subsides du fonds de garantie	1'172'772	1'083'954
Prestations d'entrée	**96'335'472**	**97'499'177**
Prestations de libre passage	94'428'758	96'041'619
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	615'600	397'264
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	1'291'114	1'060'295
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	**234'961'502**	**232'993'644**

	1.1–31.12.2014 CHF	1.1–31.12.2013 CHF	Annexe
Prestations réglementaires	**–139'162'328**	**–118'433'953**	
Rentes de vieillesse	–68'214'026	–64'922'743	
Rentes de survivants	–8'784'940	–8'435'468	
Rentes d'invalidité	–8'933'899	–8'915'274	
Autres prestations réglementaires	–253'015	–321'635	
Prestations en capital à la retraite	–50'117'449	–30'854'657	
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–2'858'999	–4'984'175	
Prestations de sortie	**–187'650'823**	**–101'221'616**	
Prestations de libre passage en cas de sortie	–182'233'392	–95'067'361	
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	–5'417'431	–6'154'255	
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	**–326'813'151**	**–219'655'569**	
Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution	**8'301'625**	**–105'577'998**	
Constitution (–) / dissolution (+) de capital de prévoyance assurés actifs	155'922'485	–37'157'988	
Charges (–) / produit (+) de liquidation partielle	4'030'098	238'776	
Constitution (–) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance rentiers	–81'946'272	–2'440'056	
Constitution (–) / dissolution (+) de provisions techniques	–51'064'839	–52'317'618	
Intérêts du capital de prévoyance des assurés actifs avec primauté de cotisations	–17'769'847	–13'688'775	
Constitution (–) / dissolution (+) de réserves de contribution	–870'000	–212'337	
Produit de prestations d'assurance	**236'123**	**577'984**	
Prestations d'assurance	236'123	577'984	
Charges d'assurance	**–9'833'701**	**–9'062'691**	
Cotisations au fonds de garantie	–524'091	–633'967	
Prime de risque PKRück	–8'921'872	–8'082'013	
Prime de frais PKRück	–387'738	–346'711	
Résultat net de l'activité d'assurance	**–93'147'602**	**–100'724'630**	
Résultat net des placements de fortune	**164'023'646**	**155'398'427**	
Produit des placements financiers avant déduction des frais de gestion de fortune	150'010'049	130'589'778	
Déduction des frais de gestion de fortune	–9'305'524	–7'827'657	
Produits de placements financiers	140'704'524	122'762'121	1.6.7.2
Produit des placements immobiliers directs avant déduction des frais de gestion de fortune	26'123'616	36'615'176	
Déduction des frais de gestion de fortune	–2'804'494	–3'978'870	
Produits des placements immobiliers directs	23'319'122	32'636'306	1.6.7.3

	1.1–31.12.2014 CHF	1.1–31.12.2013 CHF	Annexe
Autres produits	**1'695'964**	**1'684'778**	
Produit de prestations fournies	1'695'964	1'684'778	
Frais d'administration	**–5'007'119**	**–4'140'471**	1.7.2
Frais d'administration	–3'392'031	–2'749'617	
Organe de révision	–40'888	–63'139	
Experts en caisses de pension	–42'701	–28'519	
Autorité de surveillance	–30'750	–32'674	
Indemnisation des courtiers en assurance	–905'361	–740'473	
Frais de marketing et de publicité	–595'388	–526'051	
Excédent des recettes (+) / de charges (–) avant constitution des réserves de fluctuation de valeurs	**67'564'890**	**52'218'103**	
Constitution (–) / dissolution (+) des réserves de fluctuation de valeurs	**0**	**0**	
Excédent de recettes (+) / de charges (–)	**67'564'890**	**52'218'103**	

Le Conseil de fondation

Cap sur l'avenir

Bien que nous manquions encore de tout le recul nécessaire, il apparaît pourtant d'ores et déjà qu'à l'avenir le passage de l'année 2014 à l'année 2015 marquera un tournant dans les presque 57 années d'histoire de la Previs, un tournant à la fois nettement perceptible dès aujourd'hui et dont une dimension demeure encore un peu voilée.

Adieu à la primauté de prestations – bienvenue à la nouvelle Previs

Avec la fin de l'exercice 2014, c'est aussi l'ère de la primauté de prestations qui s'est définitivement close. Après la décision du Conseil de fondation, dès 2005, de miser sur un changement de système dont le choix restait volontaire dans un premier temps, le passage à la primauté de cotisations a fini par être imposé au terme de cette année lors d'une procédure de transfert couronnée de succès. Malheureusement, quelques clients ont quitté la Previs en raison de ce changement. Si nous regrettons vivement ces départs, nous restons cependant fermement convaincus d'avoir fait le bon choix au titre de la santé de l'avenir financier de notre caisse de pension et de la sécurité pour nos destinataires. Nous en voulons pour preuve les nouvelles affiliations enregistrées en 2015, auxquelles nous souhaitons une cordiale bienvenue.

Un autre tournant dans l'histoire de la Previs est marqué par le passage de l'ancienne fondation commune à une fondation collective résolument moderne sous le nom de Previs Prévoyance. Nous proposons à nos nouveaux affiliés ainsi qu'à nos fidèles clients une offre de prévoyance encore plus intéressante et diversifiée. En outre, ce changement contribue à garantir l'avenir de notre institution de prévoyance.

Au niveau du Conseil de fondation, nous avons déjà commencé les travaux de restructuration en 2014 concomitamment au départ du représentant des salariés Alfred Binggeli. Avec le départ de la représentante des employeurs Annelise Vaucher-Sulzmann, annoncé pour 2015, nous rétablissons la parité et dirigerons ainsi la Previs, jusqu'à nouvel ordre, avec huit membres du Conseil de fondation. Parallèlement, ces huit personnes forment une nouvelle instance en assumant le rôle de Commission de prévoyance pour la caisse de prévoyance Service Public.

> La fondation collective Previs Prévoyance propose une palette d'offres élargie à l'ensemble de ses clients.

Risque sans rendement

Les conséquences à moyen et long terme de la vague de liquidités et des taux d'intérêt faibles ou négatifs qui lui sont liés restent encore floues. En tant que caisse de pension, nous sommes tenus d'investir les capitaux confiés à titre fiduciaire, chose que nous effectuons toujours sur la base d'une mise en balance entre rendement et risques définie dans l'intérêt de nos assurés. Mais qu'en est-il lorsqu'il ne reste que des risques et que le rendement s'affaiblit? Une phase plus longue, telle que celle qui semble avoir débuté, est susceptible de confronter le système de prévoyance à des problèmes plus graves que ne l'ont fait les grandes fluctuations des marchés financiers au cours des sept dernières années. Dans tous les cas, le Conseil de fondation assumera ses responsabilités, en s'attachant à analyser les répercussions sur le système des rentes et en prenant les décisions nécessaires pour la Previs, cela en collaboration avec la direction et les experts indépendants et dans le respect des conditions cadres juridiques.

Mais les responsabilités n'incombent pas seulement au Conseil de fondation. Elles concernent également les hommes et femmes politiques de tous bords au niveau fédéral. En effet, pouvons-nous vraiment attendre jusqu'à 2020 pour entreprendre la réforme de la prévoyance vieillesse?

En tant que président du Conseil de fondation, je constate que nous avons parfaitement préparé notre caisse de pension aux défis de l'avenir. Le mérite en revient à mes collègues du Conseil de fondation, aux membres de la direction ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de la Previs. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.

Tous mes remerciements vont également bien sûr à l'ensemble de nos clients et assurés, dont la confiance est la clé du chemin qui nous ouvre l'avenir.

Peter Flück
Président du Conseil de fondation

Composition et fonctions du Conseil de fondation en 2014

Prénom/ nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2012
Magdalena Meyer	Vice-présidente Membre du comité de compliance	Employeurs	Bildungszentrum Verwaltung & Wirtschaft bwd	2008/2012
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Caisse-maladie	2012
Alfred Binggeli		Employés	Etablissement médicosocial de la région de Berthoud	2012 Sortie le 19.6.2014
Martin Horisberger	Membre du comité de placements	Employeurs	Innova Assurances	2007/2012
Urs Obrecht		Employés	Homes dahlia	2013
Stephan Spycher	Membre du comité de compliance	Employés	Commune Vinelz	2009/2013
Jürg Thöni	Membre du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012
Annelise Vaucher		Employeurs	SASDOVAL, St-Imier	2008/2012
Kurt Zaugg	Membre du comité de placements	Employés	Commune Eggiwil	2007/2012

Gestion des affaires

Un objectif à portée de main

Grâce au nouveau résultat positif de ses placements de fortune, la Previs clôt sa dernière année en tant que fondation commune avec un résultat réjouissant et un taux de couverture de 95.9%. Celui-ci contient par ailleurs une provision de plus de 100 mio CHF, qui nous permet de réduire notre taux technique à 3% sans porter préjudice au taux de couverture. Compte tenu de la nouvelle réduction ultérieure de cet indicateur technique, le Conseil de fondation a décidé d'augmenter encore la provision dès la fin 2014. Le taux de couverture actuel tient d'ores et déjà compte de cette mesure. Eu égard à la situation du marché des taux d'intérêt, nous devons nous préparer à ce que le rendement des obligations se réduise encore plus drastiquement à l'avenir que ces dernières années.

Considérant le taux de couverture actuel, nous continuons de nous diriger avec une prise de risque appropriée vers une couverture de 100%. La première étape n'a pas encore été franchie, mais elle est à portée de main, sous réserve du bon fonctionnement des marchés des capitaux.

Caisses de prévoyance

L'année dernière, nous avons finalisé les travaux relatifs à la nouvelle fondation collective. Outre des instruments techniques tels que le nouveau logiciel de gestion xPlan et la nouvelle structure d'organisation des placements de fortune, nous avons également créé les conditions pour que différentes caisses de prévoyance puissent coexister au sein de notre fondation à compter du 1er janvier 2015. Dans ce cadre, l'actuelle fondation commune est maintenue de manière indépendante en tant que caisse de prévoyance Service Public.

Nous avons déjà eu l'occasion de créer une nouvelle caisse de prévoyance avec un premier client, le démarrage des activités étant prévu au courant 2015.

Optimisation constante – pour les coûts également

Notre volonté de nous améliorer sans cesse transparaît également dans la vérification constante de nos processus soumise à des organismes indépendants. En 2014, nous avons obtenu la recertification de la SQS pour la norme ISO 9001:2008. Nous planifions d'ores et déjà le passage à la dernière norme 9001:2015, qui met l'accent sur la gestion du risque. En ce qui concerne la certification BestBoardPractice®, qui surveille les processus de l'organe de direction, nous avons décidé d'y renoncer à l'avenir pour des raisons financières. Même sans certification, il va de soi que nous continuerons de poursuivre les mêmes objectifs d'optimisation dans ce domaine, restant fidèles à la devise selon laquelle le mieux est l'ennemi du bien.

A propos des coûts: suite à l'introduction du nouveau règlement des coûts en 2015, nous sommes conscients que nous devons intervenir au niveau des différentes charges supportées jusqu'à présent. Les CHF 240 annuels facturés dorénavant pour chaque assuré continuent de se situer à un niveau très avantageux par rapport à la concurrence. Toutefois, par optimisation, nous entendons également la future optimisation des frais de gestion. Nous prévoyons à ce titre de miser toujours davantage sur l'information électronique de notre clientèle, de mettre l'accent sur une information ciblée et adaptée de nos différents groupes d'intérêt et de continuer à simplifier nos processus.

Taux de couverture 2014: 95.9%, taux d'intérêt technique à compter de 2015: 3%

Bilan et perspectives

En tant que directeur de la Previs, je me propose à présent de jeter un regard rétrospectif sur les activités passées. En entrant à la Previs en 2001, celle-ci comptait quelque 12'800 destinataires, dont 83% étaient assurés sous le régime de la primauté de prestations. Sous le nom de «Caisse de retraite du personnel des communes bernoises» (Pensionskasse für das Personal bernischer Gemeinden – PKbG), la fondation disposait alors d'un capital de 1.4 mia CHF environ. Au 1er janvier 2015, nous comptons quelque 21'000 destinataires pour un capital de 2.6 mia CHF, répartis entre divers plans de prévoyance en primauté de cotisations. La nouvelle Previs n'est plus comparable à l'ancienne PKbG. De même, le monde des caisses de pension s'est fortement transformé. Outre les défis démographiques et le manque de rendement, la gestion d'une institution de prévoyance s'est énormément complexifiée. A ce titre, il n'est pas anodin qu'en l'espace des dix dernières années, le nombre de caisses de pension en Suisse soit passé de 3'000 à 2'000 environ.

Grâce à notre nouvelle organisation, nous avons la conviction que nous continuerons de compter parmi les plus importantes caisses de pension à l'avenir.

Stefan Muri
Directeur

Composition de la direction en 2014

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Claudio Zulauf	Directeur adj. / Responsable Prévoyance
Stefan Ernst	Membre de la direction / Responsable Clients & communication
Marco Fumasoli	Membre de la direction / Responsable Placements financiers
Roger Müller	Membre de la direction / Responsable Placements immobiliers

Prévoyance, clientèle et communication

La primauté de prestations: une histoire révolue

Durant plus de trois ans, nous nous sommes consacrés au conseil et à l'accompagnement de notre clientèle dans le cadre du passage de la primauté de prestations à la primauté de cotisations. Il nous a fallu convaincre quelque 400 clients comptant plus de 5'000 assurés que ce changement de primauté était la bonne voie à suivre, malgré des cotisations souvent plus élevées et des prestations plus basses. Bonne, parce qu'un certain nombre de prestations promises dans le cadre de la primauté de prestations ne peuvent plus être financées aujourd'hui. Bonne, parce qu'il n'y a pas lieu que les générations actives doivent assumer le financement indirect des rentes en cours. Bonne enfin, parce que sans la primauté de prestations, les caisses de pension jouissent de marges de manœuvre nettement supérieures. A ce titre, d'autres arguments pourraient être exposés avec succès. La plupart de nos clients sont restés fidèles à la Previs dans la perspective du changement de primauté. Nous les remercions vivement, d'autant que nous savons que, malgré la complexité des discussions et négociations avec les employeurs et les assurés, celles-ci ont toujours été menées dans un esprit constructif et orienté sur les objectifs. Un certain nombre de clients ont toutefois décidé de passer chez un autre prestataire de prévoyance, décision que nous ne pouvons que regretter. Au 31 décembre 2014, 24 employeurs comptant quelque 1'000 assurés ont ainsi décidé de quitter notre institution de prévoyance. Cet ordre de grandeur n'engendre cependant aucun problème structurel pour la Previs, forte en 2015 de ses 667 employeurs restants et de ses quelque 16'000 assurés. Cette réalité n'en est pas moins douloureuse et ne fait que confirmer que la concurrence dans le monde de la prévoyance professionnelle s'est nettement durcie et ne cessera de se renforcer.

Nous sommes prêts

La Previs est donc sommée de se tourner vers l'avenir et d'adapter de manière ciblée ses structures et ses offres aux besoins de la clientèle ainsi qu'à l'évolution des marchés. Dans la perspective de la transformation de la Previs en fondation collective au 1er janvier 2015, nous avons travaillé avec ardeur l'an passé notamment à la mise en place d'une distribution efficiente en vue de l'acquisition de nouveaux clients. Notre politique de communication a elle aussi fait l'objet d'un remaniement complet et mise désormais sur un univers visuel moderne et rafraîchissant. Nous sommes donc parés pour relever les défis qui nous attendent et continuer de conseiller nos clients, nouveaux et anciens, avec l'enthousiasme et le plaisir qui nous caractérisent, tout en leur faisant bénéficier de nos compétences spécialisées.

Réduction du taux d'intérêt technique

Le mouvement lancé avec la première provision effectuée en 2011 a franchi une étape importante avec le versement de la dernière tranche en 2014. Grâce au

renforcement réalisé au cours de ces dernières années, le taux d'intérêt technique a pu être abaissé de 4% à 3% au 1er janvier 2015. Le taux d'intérêt technique se répercute dans le calcul des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et dans le taux de conversion. Il peut également être considéré comme une attente relative au rendement escompté des différents placements.

La simulation du taux de référence pour le taux d'intérêt technique montre toutefois clairement que celui-ci continuera de s'abaisser au cours de ces prochaines années en vue d'atteindre 2%. Les turbulences sur les marchés financiers qui ont suivi la suppression du cours plancher de l'euro et le taux négatif décrété par la Banque nationale suisse se répercutent également de manière insidieuse dans le cadre de ces simulations et renforcent cette tendance. Pour le Conseil de fondation de la Previs, il est clair que ce taux d'intérêt technique à 3% ne peut être considéré comme un objectif atteint. Le voyage continue et nous poursuivrons notre politique provisionnelle en vue de parvenir à une réduction ultérieure. Le Conseil de fondation se penchera en outre sur les conséquences d'une telle réduction du taux d'intérêt technique sur le taux de conversion actuel de 6%.

> Nous sommes sur la bonne voie, mais l'objectif est encore loin d'être atteint.

Nouveau logiciel de gestion

Après plus de neuf mois de travail, notre nouveau logiciel de gestion a été mis en service avec succès le 5 janvier 2015. Il a subi et réussi sa première grande épreuve dès le premier jour, avec le traitement et le versement des rentes de janvier. Le traitement de l'ensemble des listes de déclaration de salaires reçues a suivi dans la foulée. Les employeurs ont ainsi reçu les déductions LPP correctes dans les meilleurs délais. Le nouveau système informatique donne entièrement satisfaction et nous avons constaté une nette hausse d'efficacité par rapport aux années précédentes. Nous sommes donc confiants quant au fait que ces améliorations se répercuteront également dans les autres processus.

Au cours des prochains mois, nous testerons le logiciel dans le cadre des différents processus et entreprendrons les petites adaptations et optimisations nécessaires dans le but de continuer à améliorer nos prestations au service de notre clientèle. C'est avec plaisir que nous prendrons connaissance de vos feed-back à ce sujet. N'hésitez pas à nous contacter.

Claudio Zulauf
Responsable Prévoyance
Directeur adjoint

Stefan Ernst
Responsable Clients & communication
Membre de la direction

Employeurs affiliés par branche

Total 2014: 667
Total 2013: 693

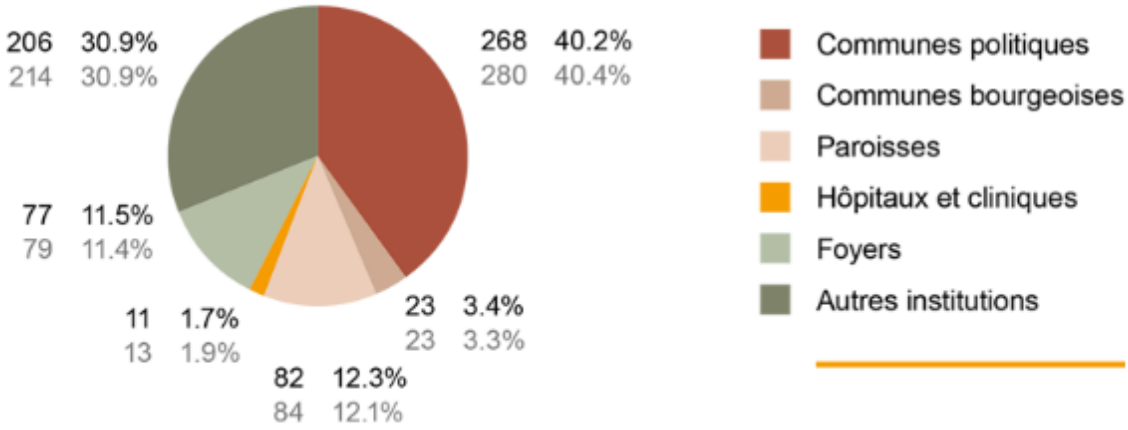

Assurés actifs e rentiers

Assurés actifs: hommes et femmes

Total 2014: 16'320
Total 2013: 17'282

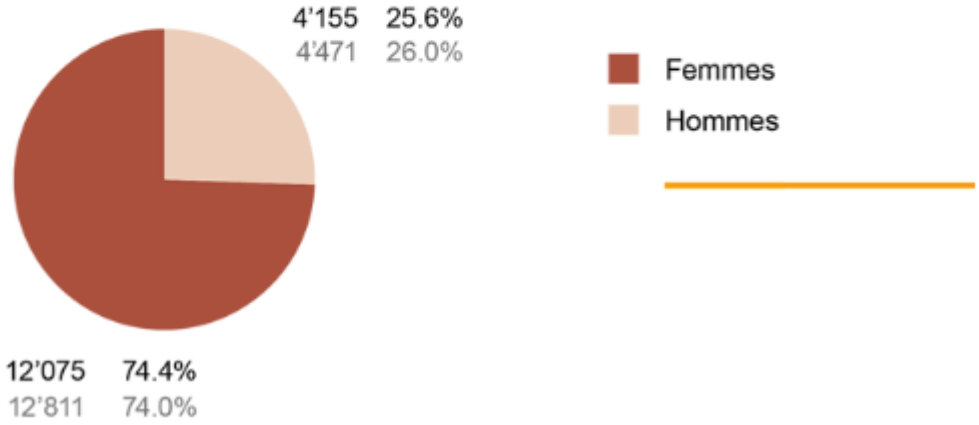

Assurés actifs par branche

Total 2014: 16'230
Total 2013: 17'282

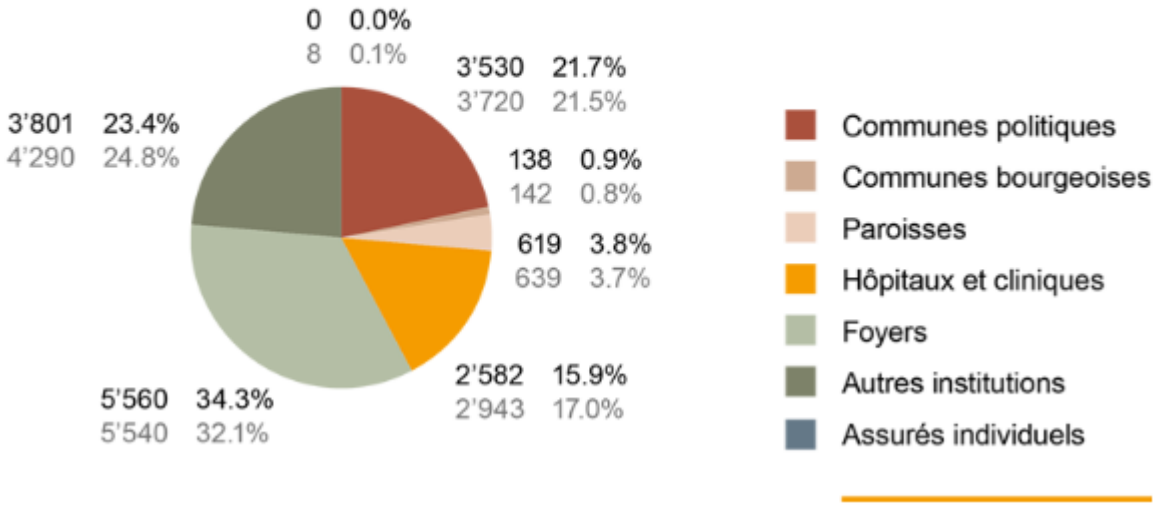

Rentières et rentiers par type de rentes

Total 2014: 5'176
Total 2013: 4'825

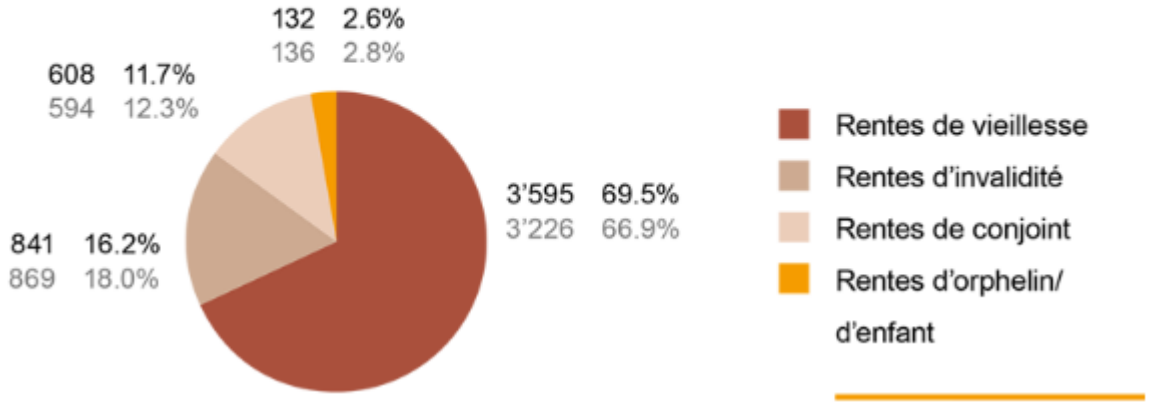

Placements financiers et immobiliers

Un rendement réjouissant ajusté au risque dans le contexte d'une pénurie d'intérêts

Investir dans un contexte de plus en plus découplé de l'économie réelle exige du discernement et la disposition à renoncer à des promesses de rendement supposées attrayantes. Au cours de l'exercice écoulé, les taux d'intérêt n'ont eu de cesse d'évoluer au détriment des investisseurs. Si, au début de l'année sous revue, un rendement de 1.3% sur des obligations d'Etat décennales de la Confédération passait pour extrêmement bas, force est pourtant de constater que, dans l'intervalle, ce même taux a encore baissé d'un pour-cent. Dans un tel contexte, on est en droit de se demander dans quelle mesure il vaut encore la peine d'investir des capitaux dans des obligations à revenus fixes sur le long terme. Cette année, les obligations ont néanmoins généré un rendement nettement positif. Mais l'on notera qu'un tel état de fait ne reflète pas les risques encourus. Car dans un contexte de rendement à la baisse, le prix des obligations augmente, ce qui mène à un bénéfice comptable. Or avec un rendement plus bas, il est également plus vraisemblable que les intérêts augmentent à l'avenir, ce qui engendrerait alors un effet contraire, à savoir la perte de valeur comptable. Aussi avons-nous positionné nos obligations de telle sorte qu'en cas de hausse ou de maintien des taux d'intérêt, nous perdions le moins de rendement possible. C'est pourquoi il importait en outre de diversifier plus largement nos actifs. Grâce à l'augmentation de la quote-part des actions opérée en 2013 et dont une grande partie était couverte durant l'année sous revue, et d'autre part grâce à la quote-part immobilière directe élevée, nous avons été en mesure de réaliser une performance réjouissante sur les placements de fortune à hauteur de 6.6%. A noter que cette performance a été réalisée en maintenant pour des raisons de sécurité la quote-part des liquidités à 8%, ce qui démontre que notre orientation tactique était également empreinte de prudence.

> Une sécurité accrue grâce à nos propres fonds de placement contrôlés par l'Autorité de surveillance des marchés financiers.

Fonds à investisseur unique et nouvelles stratégies de placement

Dans le cadre du passage de la Previs d'une fondation commune à une fondation collective, les placements de fortune ont également fait l'objet d'une réorganisation en vue de mieux affronter les défis à venir. Nos quatre principales catégories de placements (obligations suisses, obligations étrangères, actions suisses et actions étrangères) ont été transférées dans des fonds dits à investisseur unique. Il s'agit de fonds pour lesquels nous tenons lieu d'investisseur unique et qui ont été mis en place sur mesure à notre intention avec l'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Nos autres catégories ont été transférées dans des

instruments semblables, non pourvus toutefois d'une telle enveloppe juridique. Grâce à l'autorisation de la FINMA, pour laquelle nous avons dû nous plier à un examen particulièrement rigoureux, nous sommes en mesure de gérer nous-mêmes nos placements collectifs, un privilège dévolu à un très petit nombre de caisses de pension (délégation à l'investisseur unique). L'un des avantages de ce concept réside dans le fait que nous sommes à présent à même de proposer plusieurs stratégies de placement. Il s'agit en l'occurrence de trois stratégies dotées d'une structure de risque différente (caisses de prévoyance Assurés actifs) et d'une stratégie prudente à l'intention des rentiers (caisse de prévoyance Rentiers).

Des placements immobiliers directs plus recherchés que jamais

Un constat central s'impose à qui cherche un point commun durable entre les différents investissements possibles dans les catégories de placements les plus diverses: plus le risque est élevé, plus le rendement escompté est important. Il en va de même pour les investissements dans les immeubles de placement, bien que l'on puisse actuellement avoir une impression contraire. En comparaison avec un placement dénué de risque (par exemple une obligation fédérale suisse), on peut alors se demander à combien doit s'élever une indemnité de risque correspondant à un rendement supérieur. Dans le contexte actuel marqué par de faibles taux d'intérêt, on comprendra que la prime de risque exigée par les investisseurs en placements immobiliers se trouve ainsi elle aussi sous pression. C'est pourquoi il est devenu de plus en plus difficile au cours des dernières années d'acquérir des immeubles de rendement bien situés à un prix équitable. Cette tendance s'est confirmée en 2014. De nombreux investisseurs misent en effet sur la solidité des placements immobiliers et s'engagent toujours plus dans cette classe de placements en raison du manque d'alternatives d'investissement.

Les bons projets immobiliers entretiennent la stabilité et le rendement.

La Previs mise quant à elle sur ses immeubles d'habitation existants, générateurs d'un rendement solide, ainsi que sur des projets de nouvelles constructions dans des zones bien desservies qui permettent de rajeunir le portefeuille et garantissent une orientation durable. En 2014, le portefeuille existant a généré une solide performance annuelle de 4%. Par l'acquisition de projets de nouvelles constructions et la mise en œuvre de ses propres projets de développement, la Previs a pu mettre en place un éventail de projets bien étoffé d'un volume de quelque 300 mio CHF, dont la réalisation est prévue pour les prochaines trois à cinq années. Nous nous concentrons en l'espèce sur des immeubles exploités en majeure partie à titre d'habitation et renonçons volontairement à nous exposer trop fortement au marché cyclique des surfaces commerciales. En mettant l'accent sur les placements immobiliers, le portefeuille de la Previs contribue au développement stable et planifiable des placements de fortune. Son portefeuille immobilier continuera d'être

orienté de manière à correspondre aux objectifs à long terme de la prévoyance professionnelle.

Marco Fumasoli
Responsable Placements financiers
Membre de la direction

Roger Müller
Responsable Placements immobiliers
Membre de la direction

Evolution du résultat net des placements

	Fortune totale, y compris immobilier	Placements financiers	Placements immobiliers directs
⌀ 10 années	3.63%	3.50%	4.12%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	−1.62%	−3.29%	3.19%
2010	2.56%	2.09%	3.82%
2009	8.36%	10.26%	3.77%
2008	−9.32%	−14.44%	4.67%
2007	2.27%	1.72%	3.83%
2006	5.89%	6.63%	4.14%
2005	9.91%	13.33%	3.98%

Comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle

Pour assurer l'efficacité de la surveillance et de la gestion des activités de placement, la stratégie de placement est répartie entre différentes catégories de placement. La représentation ci-après fournit une comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle au 31 décembre 2014.

Répartition stratégique de la fortune

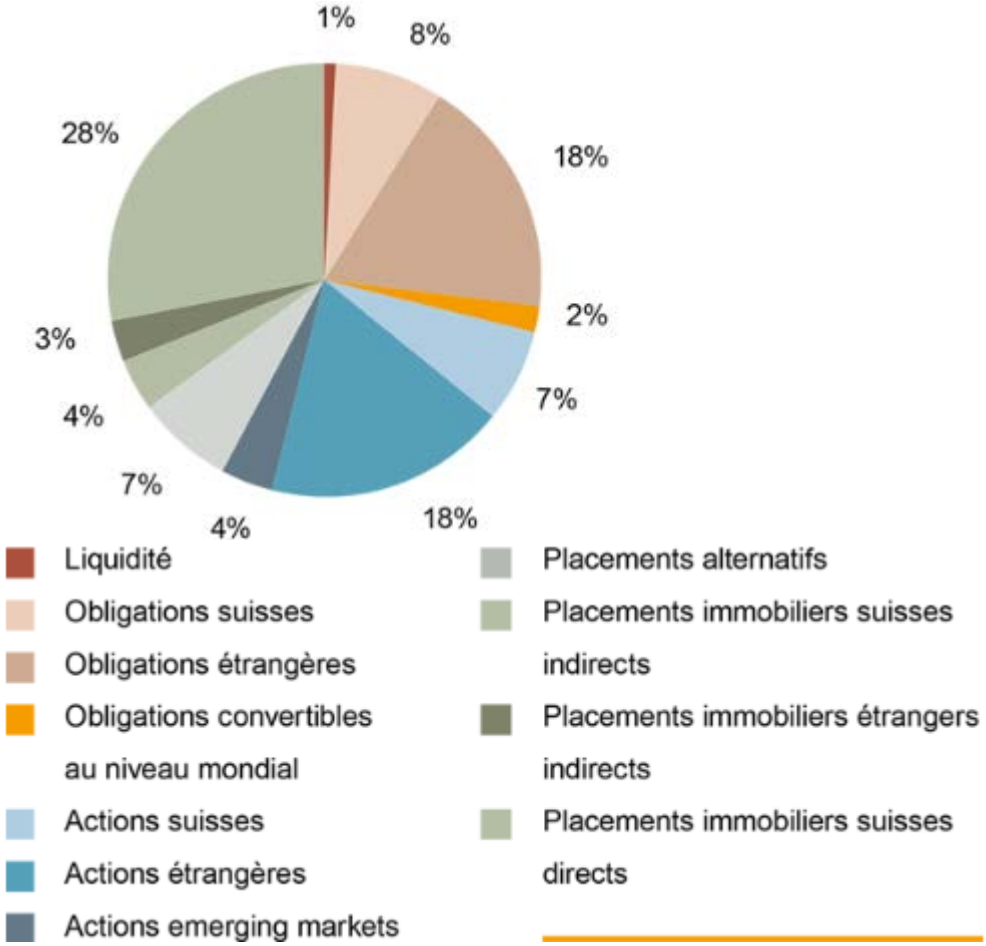

Répartition actuelle de la fortune

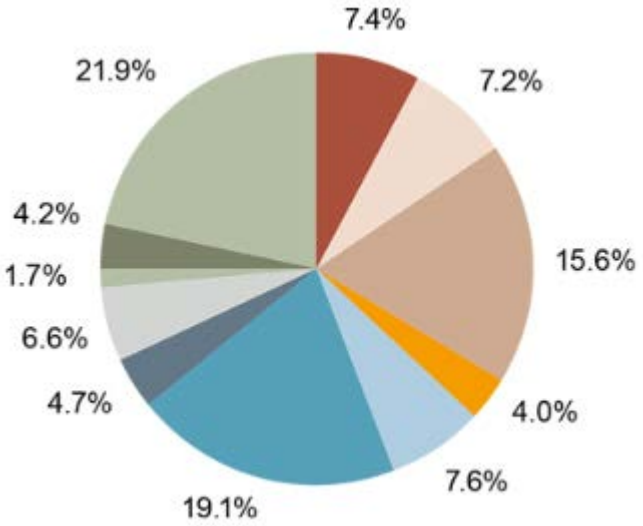

Rapports des organes de révision

Rapport de l'organe de révision externe LPP (T+R SA)

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Bringt Sie weiter

Previs prévoyance
Köniz

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
Comptes annuels 2014

T+R AG
Sägeweg 11
CH-3073 Gümligen
Tel. +41 31 950 09 09
Fax +41 31 950 09 10
info@t-r.ch | www.t-r.ch

Niederlassung Biel
Karl-Neuhaus-Strasse 8
2502 Biel/Bienne
Tel. +41 32 332 87 70
Fax +41 32 332 87 72

Niederlassung Kerzers
Gerbeackerstrasse 8
3210 Kerzers
Tel. +41 31 950 09 89
Fax +41 31 755 79 27

Niederlassung Murten
Rue de l'Hôpital 25a
3280 Murten-Meyriez
Tel. +41 26 672 15 13
Fax +41 31 950 09 10

Mitglied der Treuhand-Kammer
NEXIA INTERNATIONAL

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de la Previs prévoyance, Köniz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes de Previs prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

T+R AG
Sageweg 11
CH-3073 Gümligen
Tel. +41 31 950 09 09
Fax +41 31 950 09 10
info@t-r.ch | www.t-r.ch

Niederlassung Biel
Karl-Neuhaus-Strasse 8
2502 Biel/Bienne
Tel. +41 32 332 87 70
Fax +41 32 332 87 72

Niederlassung Kerzers
Gerbeackerstrasse 8
3210 Kerzers
Tel. +41 31 950 09 89
Fax +41 31 755 79 27

Niederlassung Murten
Rue de l'Hôpital 25a
3280 Murten-Meyriez
Tel. +41 26 672 15 13
Fax +41 31 950 09 10

Mitglied der Treuhand-Kammer
NEXIA

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 110'711'025 et un degré de couverture de 95.91%. Les mesures prises par le Conseil de fondation sous sa propre responsabilité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons :

T+R AG
Sägeweg 11
CH-3073 Gümligen
Tel. +41 31 950 09 09
Fax +41 31 950 09 10
info@t-r.ch | www.t-r.ch

Niederlassung Biel
Karl-Neuhaus-Strasse 8
2502 Biel/Bienne
Tel. +41 32 332 87 70
Fax +41 32 332 87 72

Niederlassung Kerzers
Gerbeackerstrasse 8
3210 Kerzers
Tel. +41 31 950 09 89
Fax +41 31 755 79 27

Niederlassung Murten
Rue de l'Hôpital 25a
3280 Murten-Meyriez
Tel. +41 26 672 15 13
Fax +41 31 950 09 10

Mitglied der Treuhand-Kammer
NEXIA

- que le Conseil de fondation assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels;
- que le Conseil de fondation respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- que le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et qu'il nous a en outre confirmé poursuivre sa surveillance et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et de la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Gümligen, le 14 avril 2015

T+R SA

Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée

Vincent Studer
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

T+R AG
Sägeweg 11
CH-3073 Gümligen
Tel. +41 31 950 09 09
Fax +41 31 950 09 10
info@t-r.ch | www.t-r.ch

Niederlassung Biel
Karl-Neuhaus-Strasse 8
2502 Biel/Bienne
Tel. +41 32 332 87 70
Fax +41 32 332 87 72

Niederlassung Kerzers
Gerbeackerstrasse 8
3210 Kerzers
Tel. +41 31 950 09 89
Fax +41 31 755 79 27

Niederlassung Murten
Rue de l'Hôpital 25a
3280 Murten-Meyriez
Tel. +41 26 672 15 13
Fax +41 31 950 09 10

Mitglied der Treuhand-Kammer
NEXIA INTERNATIONAL

Rapport de l’organe de révision interne

En notre qualité d’organe de révision interne élu, nous avons effectué, les 31 mars et 1er avril 2015, les contrôles par pointage ci-après pour l’exercice 2014, en collaboration avec l’organe de révision externe T+R SA:

- Liquidités
- Mobilier et appareils/logiciels informatiques
- Contrôle d’une partie de la réévaluation de l’immobilier
- Versements anticipés / remboursements pour la propriété du logement
- Versements en cas de divorce
- Versements de sommes assurées en cas de décès
- Compte des frais d’administration
- Charges et recettes du compte immobilier

Wabern, le 2 avril 2015

Pour l’organe de révision interne:

Beat Brand, directeur des finances, Domicil Bern AG
Beat Bürgy, administrateur des finances, Belp
Beatrice Siegenthaler, administratrice des finances, Biglen

1 Annexe

1.1 Bases et organisation

1.1.1 Forme juridique et but

La fondation a pour but la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des employeurs affiliés ainsi qu'en faveur de leurs proches et survivants soumis à la LPP. Elle peut étendre la prévoyance au-delà des prestations légales minimales et verser des allocations dans des situations de nécessité telles que maladie, accident ou chômage.

Dans la perspective de la transformation de l'institution commune en institution collective, un acte de fondation remanié a été approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations le 31 octobre 2013 et l'inscription dans le registre du commerce a été changée en date du 18 décembre 2013. La mise en œuvre de la modification du but n'est intervenue cependant qu'au 1er janvier 2015.

L'inscription au registre du commerce a également modifié le nom de la fondation, qui est passé de «Previs Fondation de prévoyance du personnel Service Public» à «Previs Prévoyance». Dans le rapport annuel 2014, nous continuons cependant à utiliser l'ancienne dénomination. Le nouveau nom n'est entré officiellement en vigueur qu'au 1er janvier 2015.

1.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée dans le registre LPP du canton de Berne sous le numéro°0692.

Toutes les caisses de pension soumises à la loi sur le libre passage (LFLP) doivent être affiliées au fonds de garantie LPP. Elles fournissent des contributions correspondantes à ce fonds. Le fonds de garantie assure aux assurés leurs prestations jusqu'à un salaire assuré de CHF 126'900 lorsque l'institution de prévoyance n'est pas solvable.

1.1.3 Actes et règlements

- Acte de fondation du 31.10.2013, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement d'organisation du 21.6.2012, valable à partir du 1.8.2012
- Règlement primauté de prestations du 21.6.2012, valable à partir du 1.1.2013
- Règlement primauté de cotisations du 21.6.2012, valable à partir du 1.1.2013
- Règlement sur les placements du 2.12.2013, valable à partir du 1.1.2014
- Règlement sur la répercussion des frais de gestion du 17.5.2004, valable à partir du 1.1.2005

- Règlement sur les provisions du 6.12.2011, valable à partir du 1.1.2011
- Règlement de liquidation partielle du 31.1.2011, entrant en vigueur avec effet rétroactif au 1.6.2009

1.1.4 Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures

A la suite de l'assemblée des délégués 2014, Alfred Binggeli, représentant des employés, a quitté le Conseil de fondation en raison de changements professionnels. Compte tenu de la transformation de la Previs en institution collective, le siège n'a pas été repourvu. A l'automne 2014, Annelise Vaucher-Sulzmann a annoncé sa démission en tant que représentante des employeurs pour l'assemblée des délégués 2015. Pour les mêmes raisons, le siège ne sera pas repourvu. Jusqu'à nouvel ordre, le Conseil de fondation sera composé de quatre représentants des employés et de quatre représentants des employeurs

Composition du Conseil de fondation et fonctions en 2014

Prénom/ nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2012
Magdalena Meyer	Vice-présidente Membre du comité de compliance	Employeurs	Bildungszentrum Verwaltung & Wirtschaft bwd	2008/2012
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Caisse-maladie	2012
Alfred Binggeli		Employés	Etablissement médicosocial de la région de Berthoud	2012 Sortie le 19.6.2014
Martin Horisberger	Membre du comité de placements	Employeurs	Innova Assurances	2007/2012
Urs Obrecht		Employés	Homes dahlia	2013
Stephan Spycher	Membre du comité de compliance	Employés	Commune Vinelz	2009/2013
Jürg Thöni	Membre du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012
Annelise Vaucher		Employeurs	SASDOVAL, St-Imier	2008/2012
Kurt Zaugg	Membre du comité de placements	Employés	Commune Eggiwil	2007/2012

Composition de la direction en 2014

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Claudio Zulauf	Directeur adj. / Responsable Prévoyance
Stefan Ernst	Membre de la Direction / Responsable Clients & communication
Marco Fumasoli	Membre de la Direction / Responsable Placements financiers
Roger Müller	Membre de la Direction / Responsable Placements immobiliers

Règlementation des signatures

Le président et le vice-président, de même que les membres de la direction, disposent d'un droit de signature commune à deux.

Indemnités du Conseil de fondation

Selon le chiffre 2.5 du règlement d'organisation, les indemnités versées au Conseil de fondation sont publiées de manière résumée dans le rapport annuel: en 2014, des honoraires fixes, commissions incluses, d'un montant total de CHF 110'333 (2013: CHF 115'000) ont été versés au Conseil de fondation, ainsi que des jetons de présence à hauteur de CHF 29'800 (2013: CHF 30'650).

Indemnités de la direction

En vue d'appliquer une politique de la transparence allant au-delà des prescriptions, la Previs publie également les chiffres concernant les indemnités de la direction. Outre les salaires annuels, la Previs pratique un système de bonus/malus, selon lequel tous les collaborateurs, direction comprise, peuvent réaliser, selon une procédure déterminée, une indemnité supplémentaire dépendant des prestations. Cette indemnité est toujours calculée à la fin d'une année civile, sur la base de l'évaluation des prestations lors des entretiens de promotion des collaborateurs. Elle prend en considération, outre la réalisation des objectifs, également la situation financière de la Previs.

Nombre	Somme salariale annuelle 2014 brute	Bonus 2012 versés en 2014	Total somme 2014
5 membres de la direction	CHF 939'900	CHF 47'500	CHF 987'400

Le rapport entre le salaire le plus bas (apprentis non compris) et le salaire le plus élevé à la Previs est de: 1:3.7.

1.1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	ABCON AG, Berne, Martin Schnider
Organe de révision externe	T+R SA, Gümligen, Vincent Studer
Organe de révision interne	Beat Brand, Berne, depuis 2013 Beat Bürgy, Belp, depuis 2007 Beatrice Siegenthaler, Biglen, depuis 2007

Selon le chiffre 7.1 du règlement d'organisation, les organes de contrôle interne et externe sont élus pour une durée de deux ans. Ces organes peuvent être réélus au maximum quatre fois.

Conseils en gestion de fortune

Stratégiques	Martin Gafner, Ittigen
Opérationnels	INVESTAS Beratungs AG, Berne

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14.

1.1.6 Employeurs affiliés

Ci-après les adhésions et les départs des employeurs affiliés ainsi que l'effectif au 31 décembre 2014.

Les données ci-dessous englobent également des clients qui étaient déjà assurés auprès de la Previs et qui se sont réaffiliés suite à une fusion ou une réorganisation.

Adhésions	Avec assurés
Communes politiques	0/0
Communes bourgeoises	0/0
Paroisses	2/3
Hôpitaux et cliniques	0/0
Foyers	0/0
Autres institutions	6/10

Départs	Avec assurés
Communes politiques	12/170
Communes bourgeoises	0/0
Paroisses	4/18
Hôpitaux et cliniques	2/379
Foyers	2/3
Autres institutions	14/495

Ce tableau présente les affiliations avec des assurés actifs à la date fixée.

	31.12.2014	31.12.2013
Total employeurs	**667**	**693**
Communes politiques	268	280
Communes bourgeoises	23	23
Paroisses	82	84
Hôpitaux et cliniques	11	13
Foyers	77	79
Autres institutions	206	214

1.2 Assurés actifs et rentiers

1.2.1 Assurés actifs

	31.12.2014	31.12.2013
Total assurés actifs	16'230	17'282
– hommes	4'155	4'471
– femmes	12'075	12'811

Changements	2014
Assurés actifs au 1.1.2014	17'282
Mutations a posteriori année précédente	20
Entrées	3'607
Sorties	–3'988
Départs à la retraite	–684
Décès	–7
Assurés actifs au 31.12.2014	16'230

	31.12.2014	31.12.2013
Total assurés actifs par branche	**16'230**	**17'282**
Communes politiques	3'530	3'720
Communes bourgeoises	138	142
Paroisses	619	639
Hôpitaux et cliniques	2'582	2'943
Foyers	5'560	5'540
Autres institutions	3'801	4'290
Assurés individuels	0	8

1.2.2 Rentières et rentiers

	31.12.2014	31.12.2013
Bénéficiaires de rente	**5'176**	**4'825**
Rentes de vieillesse	3'595	3'226
Rentes d'invalidité	841	869
Rentes de conjoint	608	594
Rentes d'orphelin/d'enfant	132	136

Changements	2014
Bénéficiaires de rentes au 01.01.2014	4'825
Mutations ultérieures année précédente	80
Nouveaux bénéficiaires de rentes [1]	871
Bénéficiaires de rentes en moins [2]	−600
Bénéficiaires de rentes au 31.12.2014	5'176

[1] Départ à la retraite, invalidité

[2] Selon type de rente: départ à la retraite, invalidité, décès, âge terme révolu

1.2.3 Répartition des assurés actifs en fonction de leur âge

	31.12.2014 Ans	31.12.2013 Ans
Assurés actifs	45.12	45.23
– hommes	46.51	46.78
– femmes	44.64	44.69

1.3 Mode de mise en œuvre du but de la fondation

1.3.1 Explication des plans de prévoyance et de leur financement

En 2014, la fondation a géré deux plans de primauté de prestations, six plans de primauté de cotisations comprenant plus de 35 combinaisons de plans ainsi que deux plans d'épargne cadres.

1.3.2 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Lors de la séance du 2 décembre 2013, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2014. En 2015 également, il est renoncé à une adaptation des rentes au renchérissement.

1.4 Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité

1.4.1 Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis selon les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26

1.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2.

Les liquidités, créances et engagements sont évalués à leur valeur nominale.

Les devises sont évaluées sur la base de leur cours le jour de référence. Ce sont les cours déterminés par l'office de dépôt qui s'appliquent.

Les actions, obligations et parts de placements collectifs sont évaluées à leur valeur boursière le jour de référence. Ce sont les cours déterminés par l'office de dépôt qui s'appliquent.

Les placements immobiliers directs sont évalués selon une méthode de la valeur de rendement. La base de calcul est constituée par le taux hypothécaire moyen courant et déterminant pour le droit du bail, appliqué aux immeubles évalués. Les critères ci-après sont évalués selon un schéma défini, et évalués de manière détaillée pour chaque immeuble:

- situation, infrastructure, niveau de l'aménagement, plans, état de la construction, qualité des logements en location sur le marché, taux d'occupation de l'immeuble, niveau du loyer, perspectives d'avenir pour l'immeuble. Sur la base du nombre de points obtenus, l'on détermine des suppléments au taux hypothécaire. Le taux de capitalisation est obtenu en additionnant le taux hypothécaire et les suppléments. Les loyers courants théoriques nets sont capitalisés avec ce taux, ce qui fournit la valeur estimée de l'immeuble. Cette méthode est appliquée individuellement pour chaque immeuble. Chaque année, 20% de l'effectif est contrôlé par une estimation externe de la valeur vénale.
- les immeubles qui se trouvent en phase d'assainissement sont désignés comme des immeubles en développement. Les améliorations créant des plus-values sont activées, les autres frais d'assainissement sont portés au débit du compte d'exploitation.

Les comptes de régularisation et provisions non techniques sont pris en compte selon les règles de la comptabilité commerciale et les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Des réserves de fluctuation de valeurs appropriées sont constituées du côté des passifs. Les réserves nécessaires sont déterminées périodiquement dans le cadre d'études Asset&Liability au moyen d'analyses de scénarios. Dans ce cadre, l'on prend en compte la perte maximale possible déterminée par le pire scénario possible sous la forme d'un degré de couverture prudent avec un degré de sécurité de 97.5%.

Parallèlement, les réserves nécessaires de fluctuation de valeurs sont vérifiées annuellement comme suit, sur la base de la valeur effective des placements au 31.12:

- catégorie de placement obligations: 5% de la valeur sur le marché, mais au moins la différence entre la valeur sur le marché et la valeur nominale, plus 5% de la valeur nominale
- catégorie de placement actions, y compris placements alternatifs: 30% de la valeur sur le marché
- catégorie de placement immobilier: 5% de la valeur comptable des placements immobiliers directs et 5% de la valeur sur le marché des placements immobiliers indirects

1.5 Risques actuariels / couverture du risque / taux de couverture

1.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Previs est une institution de prévoyance partiellement autonome couvrant elle-même une partie de ses risques. La Previs a conclu une réassurance congrue auprès de la PKRück Réassurance des caisses de pension SA pour les risques décès et invalidité.

L'accord contractuel avec la PKRück SA prévoit que l'excédent éventuel résultant d'un meilleur développement de l'évolution des sinistres que ne le prévoyait le calcul des primes soit comptabilisé dans la réserve clientèle correspondante. A l'expiration du contrat, celle-ci sera créditée à la Previs et profitera ainsi entièrement à l'ensemble des assurés.

1.5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté de cotisations

	2014 CHF	2013 CHF
Situation des avoirs-épargne au 1.1	1'013'632'881	900'526'881
Augmentation/diminution	18'605'036	99'452'928
Intérêts du capital d'épargne	17'737'182	13'653'072
Situation des avoirs-épargne au 31.12	**1'049'975'099**	**1'013'632'881**

Les avoirs-épargne ont été rémunérés à un taux d'intérêt de 1.75% (année précédente: 1.5%).

1.5.3 Evolution du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté de prestations

	2014 CHF	2013 CHF
Situation du capital de couverture au 1.1	514'758'011	577'017'248
Augmentation/diminution	−174'494'856	−62'259'237
Situation du capital de couverture au 31.12	**340'263'155**	**514'758'011**

1.5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	749'580'841	804'052'362

1.5.5 Evolution du capital de couverture pour les rentiers

	2014 CHF	2013 CHF
Situation du capital de couverture au 1.1	1'068'404'088	1'065'964'032
Adaptation au nouveau calcul au 31.12	81'946'272	2'440'056
Situation du capital de couverture au 31.12	**1'150'350'360**	**1'068'404'088**

1.5.6 Evolution des provisions techniques

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Provisions pour changement de bases	29'812'270	23'747'431
Provision pour taux de conversion	0	0
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	135'000'000	90'000'000
Total des provisions techniques	**164'812'270**	**113'747'431**

1.5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise a été réalisée le 31 décembre 20131 par Abcon AG et présente un taux de couverture de 93.42%.

L'expert a confirmé ce qui suit:

«Nous constatons qu'au jour de référence, la Previs ne présente pas suffisamment de sécurité pour tenir ses engagements actuariels. Cette constatation se réfère à la poursuite des activités dans le cadre actuel et vaut pour les données de base prises en compte dans le présent rapport. Les bases actuarielles applicables apparaissent comme actuelles et bien adaptées à l'évaluation des engagements de prévoyance de

la Previs. Le taux d'intérêt technique est supérieur au taux de référence. Le taux d'intérêt technique après réduction correspond au taux de référence actuel et ne présente ainsi aucune marge concernant un probable abaissement ultérieur du taux de référence.

Au sens de l'art. 44 OPP 2, la Previs présente un découvert. Le taux de couverture s'élève à 93.42% moyennant un taux d'intérêt technique de 4.0%. Le taux de couverture de 93.42% comprend une provision de 86% destinée à réduire le taux d'intérêt technique à 3.0%.

Nous confirmons que les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement au 31 décembre 2013 correspondent aux prescriptions légales.»

[1] L'expertise formulée de manière définitive pour l'année 2014 ne sera établie par les experts en prévoyance professionnelle qu'une fois que le rapport de l'organe de révision sera disponible. Cela n'intervient qu'après la publication du rapport annuel. Les capitaux de prévoyance nécessaires ainsi que les provisions techniques ont cependant été recalculés par les experts au moyen du bilan actuariel au 31 décembre 2014.

1.5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases réglementaires et les calculs pour le bilan actuariel se fondent sur les bases actuarielles selon LPP 2010. Il s'agit de bases considérées comme bien adaptées aux calculs actuariels d'institutions de prévoyance autonomes et qui sont par conséquent fréquemment utilisées. Les probabilités de mariage, l'âge du conjoint, le nombre d'enfants et l'âge des enfants sont pris en compte selon la méthode commune. Au lieu d'introduire la situation familiale détaillée, l'on applique pour chaque assuré les chiffres empiriques des bases actuarielles LPP 2010.

Le taux d'intérêt technique est un paramètre essentiel pour la définition des engagements actuariels. Ce taux doit être fixé sur la base des hypothèses relatives au rendement à long terme du capital. Le taux d'intérêt technique a été fixé à 4.0%, comme pour l'année précédente.

Sur la base des prévisions d'évolution du taux de référence, le Conseil de fondation avait déjà décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique à 3.0% au 1er janvier 2015 au moyen d'un préfinancement (constitution de provisions). La situation d'intérêts bas s'étant ultérieurement renforcée, le Conseil de fondation a décidé de réduire encore le taux d'intérêt technique et a commencé à former des provisions dans ce but dès 2014.

1.5.8.1 Provisions actuarielles

Principes

La Previs constitue des provisions actuarielles pour les risques actuariels soumis à des fluctuations ainsi que pour les promesses de prestations qui ne sont pas ou pas suffisamment financées par les cotisations réglementaires.

Les provisions actuarielles sont des consolidations qui, dans le cadre du calcul du degré de couverture selon l'art. 44 OPP2, sont prises en compte de la même manière que les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes.

Provision pour changement de bases

Cette provision est constituée pour tenir compte des effets financiers de l'augmentation de l'espérance de vie depuis la publication des bases techniques.

Le montant théorique de la provision correspond à 0.5% de la valeur actuelle des prestations acquises des assurés actifs en primauté de prestations et du capital de couverture des rentes, multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année pendant laquelle les bases actuarielles utilisées ont été publiées par l'institution de prévoyance.

Provision pour fluctuations de risques des assurés actifs

Les risques décès et invalidité sont en général soumis à des fluctuations à court terme. Une accumulation imprévue de sinistres peut considérablement charger l'institution de prévoyance d'un point de vue financier. Afin d'assurer la couverture de telles fluctuations des assurés actifs, une provision correspondante sous forme d'un fonds pour fluctuation des risques est constituée et calculée chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle selon la méthode commune de Panjer. Le fonds pour fluctuation des risques est fixé pour un degré de sécurité de 99.9%.

La Previs a conclu une réassurance pour ces risques, raison pour laquelle plus aucune provision n'est actuellement constituée pour ces risques.

Provision pour taux de conversion

Une provision pour taux de conversion est constituée en cas de pertes dues à la retraite sur la base des taux de conversion appliqués en primauté de cotisations.

La provision est calculée pour tous les assurés actifs en primauté de cotisations à partir de l'âge de 55 ans. Elle correspond à la différence escomptée avec le taux d'intérêt technique entre l'avoir de vieillesse probable à l'âge de la retraite et la réserve mathématique actuarielle nécessaire au même moment calculée pour la rente convertie. Elle est adaptée chaque année. La provision pour taux de conversion est calculée chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. Elle est

dissoute dès qu'une réduction du taux de conversion à la valeur technique correcte est conclue, ou dès que le taux de conversion appliqué est correct sur le plan actuariel.

Le taux de conversion de la Previs a été fixé à 6% au 1er janvier 2013. Cette décision permet d'éviter les pertes découlant de départs à la retraite et de renoncer, jusqu'à nouvel ordre, à la constitution de cette provision.

Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique

Le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique sans que l'institution de prévoyance ne dispose des moyens nécessaires à cet effet. Dans ce but, une provision pour abaissement du taux d'intérêt technique est premièrement constituée. L'abaissement du taux d'intérêt technique a lieu lorsque le montant cible de la provision est atteint. Le Conseil de fondation fixe la durée nécessaire pour atteindre le montant cible et garantit le financement requis.

L'expert en prévoyance professionnelle établit chaque année la différence des engagements de prévoyance, calculée avec le taux d'intérêt technique actuel et le taux visé, et fixe le montant encore nécessaire jusqu'à ce que le montant cible soit atteint.

Le Conseil de fondation ayant pris la décision stratégique d'abaisser encore le taux d'intérêt technique, la provision constituée en vue de la réduction du taux d'intérêt technique a été alimentée par un apport de 45 mio CHF (2013: 45 mio CHF). Ce faisant, la provision constituée au terme de l'exercice 2014 a atteint le montant requis en vue de réduire le taux d'intérêt technique à 3.0% au 1er janvier 2015 sans affecter de manière significative le taux de couverture. Par ailleurs, une autre provision a été constituée sous la forme d'un premier apport afin de réduire une nouvelle fois le taux d'intérêt technique dans les années qui viennent.

1.5.9 Modification des bases et hypothèses techniques

Aucune modification n'est intervenue.

1.5.10 Taux de couverture selon art. 44 OPP2

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Réserves mathématiques assurés actifs avec primauté de prestations	340'263'155	514'758'011
Avoir de vieillesse assurés actifs avec primauté de cotisations	1'049'975'099	1'013'632'881
Réserves mathématiques rentiers avec primauté de prestations	449'765'066	408'418'629
Réserves mathématiques rentiers avec primauté de cotisations	700'585'294	659'985'459
Total réserves mathématiques et avoirs de vieillesse	**2'540'588'614**	**2'596'794'980**
Provisions pour changement de bases	29'812'270	23'747'431
Provision pour taux de conversion	0	0
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	135'000'000	90'000'000
Total des provisions techniques	**164'812'270**	**113'747'431**
Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques	**2'705'400'884**	**2'710'542'411**
Réserves pour fluctuation de valeurs	0	0
Fonds libres	0	0
Découvert	**–110'711'025**	**–178'275'599**
Disponible pour la couverture des engagements réglementaires	**2'594'689'859**	**2'532'266'812**
Taux de couverture consolidé (disponible en % des fonds nécessaires)	95.91%	93.42%

Le taux de couverture de 95.9% au sens de l'art. 44 OPP 2 indique une lacune de couverture. Cette lacune est d'une part due aux pertes comptables dans les Bourses enregistrées au cours des années précédentes en raison de la crise sur les marchés financiers et de la crise de l'endettement. D'autre part, le passage, en 2011, aux nouvelles bases actuarielles LPP 2010 qui tablent sur un nouvel allongement de l'espérance de vie a entraîné un recul du degré de couverture. Déjà compte tenu de l'évolution en 2010, le Conseil de fondation a pris en main une planification complémentaire et complète des mesures, dont les résultats ont été concrétisés par les décisions 2011. En 2012, le taux de conversion a été abaissé à 7.0% et ne s'élève plus qu'à 6.0% depuis 2013. Au vu de l'évolution positive des marchés des capitaux, le Conseil de fondation a décidé, lors de la clôture 2013, d'abaisser le taux d'intérêt technique à 3.0% au 1er janvier 2015. En outre, il a résolu d'envisager une nouvelle baisse du taux d'intérêt technique dès 2015. Les décisions stratégiques correspondantes seront prises courant 2015. La primauté de prestations a été supprimée au 31 décembre 2014. De plus, comme pour l'année précédente, la rémunération de la primauté de cotisations pour 2015 a été fixée au minimum légal de 1.75% (2014: 1.75%).

1.6 Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements

1.6.1 Organisation des activités de placement, règlement sur les placements

1.6.1.1 Règlement sur les placements

Le règlement sur les placements de la Previs régit la répartition des responsabilités, des compétences et des tâches de contrôle entre le Conseil de fondation, le comité de placements et la direction.

Le placement de fortune est subdivisé en plusieurs phases, avec différentes attributions de compétences. Il en résulte grosso modo le tableau suivant:

Domaine	Conseil de fondation	Comité de placements	Gestion de portefeuilles
Placements stratégiques	Décision	Conseil	
Placements tactiques	Information	Décision	Mise en œuvre
Choix des titres		Information	Décision
Affaires courantes		Information	Décision
Reporting	Information	Information	Consolidation

Dans les mandats externes, la gestion de portefeuilles est assurée par le gestionnaire de portefeuilles compétent de la banque concernée; dans les mandats internes, il s'agit du responsable Placements financiers pour les titres et du responsable Immeubles pour les placements immobiliers directs.

Autres organes concernés

Conseils stratégiques	Martin Gafner, Ittigen
Conseils opérationnels	INVESTAS Beratungs AG, Berne
Global Custodian	UBS AG, Zurich

1.6.1.2 Mandats de gestion de fortune

Liquidité	Previs interne
Obligations suisses	Previs interne
Obligations étrangères	Credit Suisse Asset Management (jusqu'à fin mai 2014), Previs interne
Obligations convertibles au niveau mondial	Previs interne
Actions suisses	Previs interne
Actions étrangères	Previs interne
Actions marchés émergents	Previs interne
Stratégies alternatives / Matières premières / Infrastructure	Previs interne
Immobilier indirect suisse	Previs interne
Immobilier indirect étranger	Previs interne
Immobilier direct suisse	Previs interne

A compter du 1er octobre 2014, les obligations suisses, obligations étrangères, actions suisses et actions étrangères sont gérées dans le cadre d'un fonds à investisseur unique moyennant délégation de la gestion de fortune à la gestion de portefeuille de la Previs sur autorisation de l'Autorité de surveillance des marchés financiers. Toutes les autres catégories de placements sont gérées selon le même principe dans le cadre des Managed Accounts par la gestion de portefeuille de la Previs.

1.6.2 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Le Conseil de fondation a fixé à 13.2% l'objectif des réserves de fluctuation de valeurs. La procédure utilisée pour cela correspond aux principes d'évaluation fixés au chiffre 1.4.2.

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Etat des réserves pour fluctuation de valeurs au 1.1	0	0
Réserves pour fluctuation de valeurs selon bilan	0	0
Capital de prévoyance et provisions techniques nécessaires	2'705'400'884	2'710'542'411
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	357'112'917	357'791'598
en % du capital de couverture nécessaire	13.2%	13.2%
Réserves pour fluctuation de valeurs selon bilan	0	0
en % du capital de couverture nécessaire	0.0%	0.0%
Réserves manquantes de fluctuation de valeurs	−357'112'917	−357'791'598
Découvert	−110'711'025	−178'275'599
Total	−467'823'942	−536'067'197

1.6.3 Présentation des placements par catégorie

1.6.3.1 Présentation des placements ventilés selon usages comptables

Placements ventilés selon comptabilité	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Liquidités dans les mandats	198'827'062	172'112'197
Obligations et titres similaires	725'285'124	741'793'496
Actions et titres similaires	850'395'588	797'331'429
Placements alternatifs	178'942'325	144'060'143
Placements immobiliers indirects	154'276'416	116'418'733
Placements immobiliers directs	587'700'390	546'291'459
Total des investissements	**2'695'426'904**	**2'518'007'457**

Détails des placements immobiliers directs	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Immeubles d'habitation	440'497'774	433'610'921
Parts de copropriété à des immeubles commerciaux	33'247'200	30'967'000
Projets de nouvelles constructions et immeubles en développement	113'955'416	81'713'538
Total des placements immobiliers directs	**587'700'390**	**546'291'459**

Capital d'exploitation et autre	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Liquidités d'exploitation	39'982'245	34'331'900
Créances d'employeurs	5'027'876	4'676'718
Créances diverses	4'399'920	8'532'924
Actions provenant de contrats d'assurance	1'200'000	1'200'000
Biens mobiliers et appareils	999'731	642'500
Compte de régularisation actif	218'443	6'326'185
Total capital d'exploitation et autre	**51'828'215**	**55'710'227**

Récapitulation de la fortune totale	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Total des placements	2'695'426'904	2'518'007'457
Total capital d'exploitation et autre	51'828'215	55'710'227
Fortune totale (somme du bilan)	**2'747'255'119**	**2'573'717'684**

Le poste «Créances d'employeurs» comprend les cotisations de l'année 2014 encore dues au 31 décembre 2014. Celles-ci ont été versées au premier trimestre 2015.

1.6.3.2 Présentation selon la stratégie de placement

L'allocation des fonds au 31 décembre 2014 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans le rapport de l'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites au bilan.

La valeur à fin 2014 est comparée à la stratégie de placement (part visée) décidée par le Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements au 31.12.2014	Fourchette
Liquidités	1.00%	7.35%	0–15%
Obligations suisses	8.00%	7.21%	5–15%
Obligations étrangères	18.00%	15.59%	10–25%
Obligations convertibles au niveau mondial	2.00%	4.02%	0–6%
Actions suisses	7.00%	7.58%	4–11%
Actions étrangères Actions marchés émergents	18.00% 4.00%	19.12% 4.74%	15–29%
Placements alternatifs	7.00%	6.63%	0–9%
Placements immobiliers suisses indirects	4.00%	1.67%	0–10%
Placements immobiliers étrangers indirects	3.00%	4.16%	0–5%
Placements immobiliers directs	28.00%	21.92%	22–34%

Durant l'année sous revue, les liquidités ont encore légèrement augmenté, se maintenant à des niveaux élevés. En moyenne, la quote-part de liquidités s'est montée à 8.5%. Un nouvel excédent de liquidités a été enregistré suite aux ventes d'immobilier direct effectuées en 2013. Au cours de l'exercice, les catégories d'obligations se trouvaient en majeure partie en-dessous des objectifs stratégiques, les opportunités de réinvestissement étant très limitées compte tenu de la persistance de taux faibles. En aucun cas la Previs ne souhaitait prendre trop de risques dans le cadre de sa quote-part d'obligations. Pour cette raison, nous continuons de privilégier des échéances plutôt brèves. Les quotes-parts d'actions ont été maintes fois surpondérées, notamment à l'étranger. Afin de maintenir cependant des risques modérés, les actions suisses et américaines ont été couvertes en grande partie, notamment au deuxième semestre 2014. Les catégories de placements immobiliers suisses ont toutes deux été nettement sous-pondérées durant l'année. Il n'a pas été possible d'identifier des alternatives valables pour la catégorie Placements immobiliers suisses indirects. La sous-pondération sera en revanche compensée par des projets de nouvelle construction dans la catégorie Placements immobiliers directs. Ces différentes opérations exigent cependant du temps. La catégorie

Placements immobiliers étrangers indirects a été quant à elle considérablement renforcée en misant notamment sur les fondations de placement.

Au 31 décembre 2014, la Previs possède, en tant qu'actionnaire, une participation auprès de la PKRück équivalant à 17.8 mio CHF. La Previs est représentée par son directeur au sein du conseil d'administration de la PKRück SA.

1.6.4 Limites légales selon OPP2

1.6.4.1 Article 55 OPP2

Conformément à l'art. 55 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), des limites s'appliquent aux différents placements. Les directives adaptées avec effet à partir de l'exercice 2015 (notamment délimitation entre emprunts classiques et produits complexes) ont d'ores et déjà été mises en œuvre.

Titres hypothécaires	
Part maximale	50.00%
Part effective	1.12%

Actions	
Part maximale	50.00%
Part effective	31.20%

Immobilier	
Part maximale	30.00%
Part effective	26.88%

Immobilier en Suisse	
Part maximale	30.00%
Part effective	22.82%

Immobilier à l'étranger	
Part maximale	10.00%
Part effective	4.06%

Placements alternatifs	
Part maximale	15.00%
Part effective	7.28%

Devises étrangères non couvertes	
Part maximale	30.00%
Part effective	25.24%

Au 30 septembre 2014, la limite de 30% stipulée dans l'OPP2 pour les devises étrangères a été légèrement dépassée durant la nuit. Ce dépassement correspond à une opération de transfert d'actifs dans notre fonds à investisseur unique. A cette occasion, différentes opérations de couverture de devises ont dû être arrêtées au 30 septembre 2014 pour être relancées au 1er octobre 2014. Le reste du temps, les limites légales ont toujours été respectées.

Dans le cadre de l'étude actif/passif réalisée en 2012, la part stratégique des propres immeubles a été augmentée de 25% à 28% dans la stratégie de placement

optimisée. Un paragraphe ad hoc ajouté au règlement sur les placements justifie tout éventuel dépassement de la limite de 30% stipulée dans l'OPP2 (placements immobiliers directs et indirects).

1.6.5 Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts)

1.6.5.1 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	Exposure + 31.12.2014 CHF	Exposure – 31.12.2014 CHF	Valeur du marché 31.12.2014 CHF	Volumes de contrats 31.12.2014 CHF
Options	0	0	0	0
Futures	0	0	0	0
Instruments sur devises		–1'912'098	–1'912'098	185'343'848
Produits structurés	109'989'573	0	109'989'573	109'989'573
Total global	109'989'573	–1'912'098	108'077'475	295'333'421

Les instruments sur devises présentés constituent exclusivement des opérations de couverture. Lors de la vente à terme, les montants arrivant éventuellement à terme sont entièrement disponibles (pas de vente à découvert). Les appels de marge existant au 31 décembre 2014 sont couverts par les limites internes disponibles auprès de Global Custodian.

Les produits structurés comprennent des Barrier Reverse Convertibles, des certificats trackers, des certificats à capital (partiellement) garanti ainsi que des produits portant intérêts à coupons variables.

1.6.5.2 Engagements de capital en cours (ouverts)

Au jour de référence, les engagements de capital ci-après étaient ouverts:

Emetteur	Engagement de capital total	Engagement de capital appelé	Engagement de capital ouvert	Engagement de capital ouvert en CHF
D&S Asia Green Property Fund II	HKD 130'000'000	HKD 50'324'220	HKD 79'675'780	10'208'858
Sarasin Sustainabel European Cities	€ 15'000'000	€ 6'311'584.55	€ 8'688'415.45	10'446'690
AFIAA Fondation suisse d'investissement immobilier à l'étranger	CHF 25'000'000	CHF 13'750'000	CHF 11'250'000	11'250'000
Total				31'905'548

Remarque: les engagements de capital ouverts indiqués ont été calculés sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

1.6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending

En principe, le règlement sur les placements de la Previs n'autorise pas le prêt de titres. Il se peut cependant qu'au sein des parts de fonds souscrites et des fondations de placement, des prêts de titres (Securities Lending) soient proposés par l'intermédiaire du service de gestion de portefeuille du fournisseur.

1.6.7 Explications du résultat net des placements

1.6.7.1 Rendement

	Fortune totale, y compris immobilier	Placements financiers	Placements immobiliers directs
⌀ 10 années	3.63%	3.50%	4.12%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	−1.62%	−3.29%	3.19%
2010	2.56%	2.09%	3.82%
2009	8.36%	10.26%	3.77%
2008	−9.32%	−14.44%	4.67%
2007	2.27%	1.72%	3.83%
2006	5.89%	6.63%	4.14%
2005	9.91%	13.33%	3.98%

1.6.7.2 Résultat net des placements financiers

	2014 CHF	2013 CHF	Annexe
Produit des comptes bancaires et placements sur les marchés monétaires	90'705	394'704	
Intérêts du financement d'immeubles	29'406	40'624	
Intérêts d'obligations	7'050'972	9'959'162	
Versements de placements alternatifs	2'568'170	3'092'521	
Dividendes d'actions	2'706'287	2'857'647	
Versements de fonds et de fondations de placement	5'658'418	5'563'586	
Bénéfices (+) / pertes (−) réalisés sur les cours des titres	79'046'727	7'971'703	
Bénéfices (+) / pertes (−) non réalisés sur les cours des titres	36'701'218	108'224'699	
Bénéfices (+) / pertes (−) réalisés sur les cours des monnaies	15'870'707	363'466	
Bénéfices (+) / pertes (−) non réalisés sur les cours des monnaies	0	−8'481'785	
Rabais	607'820	928'305	
Frais de gestion de la fortune, coûts implicites compris	−9'305'524	−7'827'657	1.6.7.4
Intérêts des prestations de libre passage	−234'756	−271'222	
Intérêts des réserves de cotisations des employeurs	−85'626	−53'633	
Résultat net des placements financiers	140'704'524	122'762'121	

1.6.7.3 Résultat net des placements immobiliers directs

	2014 CHF	2013 CHF	Annexe
Revenus locatifs nets (réels)	27'991'019	30'106'277	
Revenu de copropriété	1'510'621	1'614'650	
Autres revenus et ajustements	**−21'641**	**213'775**	
Dédommagements pour inconvénients	47'007	−9'912	
Pertes sur débiteurs / ducroire	−173'526	−45'986	
Revenus réseau de chaleur	45'952	240'755	
Revenus divers	58'051	27'674	
Revenus d'intérêts CP / bancaires	875	1'244	
Revenus nets	**29'479'999**	**31'934'702**	
Coûts d'entretien et d'exploitation des immeubles	**−8'535'853**	**−10'398'022**	
Coûts de maintenance	−3'752'857	−3'619'670	
Part des locataires aux coûts de maintenance	92'315	48'939	
Charges réseau de chaleur	−75'728	−108'701	
Coûts d'exploitation des immeubles	−841'289	−622'253	
Salaires des concierges et frais	−72'958	−76'621	
Primes d'assurance	−309'803	−348'225	
Coûts de dommages des assurances	−37'987	−38'285	
Couverture de dommages des assurances	33'034	10'414	
Intérêts droit de superficie	−65'017	−19'767	
Impôts sur les immeubles	−457'260	−517'258	
Frais juridiques et judiciaires	−69'039	−12'945	
Charges diverses et extraordinaires	−45'944	−6'504	
Impôts sur les gains immobiliers	−128'820	−1'108'278	
Frais de gestion de la fortune	−2'804'498	−3'978'870	1.6.7.4
Bénéfice d'exploitation	**20'944'147**	**21'536'680**	
Maintenance	−865'407	−1'955'531	
Cash-flow net des immeubles	**20'078'740**	**19'581'149**	
Gains/pertes non réalisés / réalisés	**3'240'382**	**13'055'157**	
Gains/pertes réalisés sur ventes	267'500	10'992'000	
Gains/pertes non réalisés sur réévaluation	2'972'882	2'063'157	
Résultat net des placements immobiliers	**23'319'122**	**32'636'306**	

1.6.7.4 Frais de gestion de la fortune

Comme par le passé, la Previs continue de porter une attention particulière aux frais de gestion de la fortune présentés ci-après. Dans le cadre des placements financiers et immobiliers, l'accent est mis en premier lieu sur l'optimisation des coûts.

	2014 CHF	2013 CHF
Total Expense Ratio placements financiers	**–8'760'930**	**–7'043'148**
Coûts explicites placements financiers	–963'708	–940'525
Coûts implicites placements financiers	–7'797'222	–6'102'623
Frais de transaction et coûts fiscaux placements financiers	**–337'623**	**–485'873**
Commissions commerciales	–119'828	–213'659
Impôts	–217'795	–272'214
Coûts supplémentaires placements financiers	**–206'972**	**–298'636**
Total frais de gestion de la fortune placements financiers bruts	**–9'305'525**	**–7'827'657**
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.44%	0.40%
moins rabais	607'820	928'305
Total frais de gestion de la fortune placements financiers nets	**–8'697'705**	**–6'899'352**
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.41%	0.35%
Total Expense Ratio placements immobiliers directs	**–2'725'082**	**–2'892'562**
Frais d'administration internes	–2'846'424	–3'058'214
Honoraires de tiers gestion de fortune	–18'544	–21'126
Recettes honoraires gestion de fortune / charges	179'782	234'298
Gestion de portefeuille interne	–3'244	–12'404
Estimations	–36'652	–35'115
Frais de transaction placements immobiliers	**–79'412**	**–1'086'308**
Frais de transaction ne pouvant être portés à l'actif	–67'023	–1'073'215
Frais	–12'389	–13'093
Total frais de gestion de la fortune immobilière	**–2'804'494**	**–3'978'870**
en % de la valeur du marché des placements immobiliers directs	0.48%	0.73%
Total frais de gestion de la fortune bruts	**–12'110'019**	**–11'806'527**
en % de la valeur du marché brute	0.45%	0.46%
en % de la valeur du marché nette	0.42%	0.42%

La Previs a conclu des conventions avec différentes fondations de placement et différents fournisseurs de fonds concernant les rétrocessions et les rabais. Pour l'année 2014, la Previs s'est vu accorder des rabais à concurrence de CHF 607'820 (2013: CHF 928'305).

En outre, nous avons conclu un «Fund Master Agreement» avec notre Global Custodian. Celui-ci implique notamment la ségrégation de l'ensemble de nos fonds de placement. Cet accord permet d'affirmer, dans le cadre des relations commerciales avec la Previs, que notre Global Custodian ne retient pas de dotations supplémentaires sous forme de rabais au sens de l'ATF 132 III 460.

Conformément aux directives, les placements dits «intransparents» liés aux frais de gestion de la fortune doivent être présentés dans le détail. Deux catégories de ces produits, lesquels figurent dans les dépôts de la Previs, sont listées dans les tableaux ci-dessous: les groupes de produits englobent les produits dont l'investissement initial (à l'achat voire à la vente) peut demeurer opaque. Le tableau détaillé avec indication de l'émetteur réunit les produits dont les coûts ne sont soumis à aucune transparence, même avant leur arrivée à maturité. Les données présentées sont celles fournies à la Previs par le Global Custodian.

Groupe de produits	Nature de l'intransparence	Nombre de produits	Valeur du marché 31.12.2014
Floating Rate Notes	Coûts initiaux intransparents	17 produits	68'710'140
Produits structurés	Coûts initiaux intransparents	14 produits	41'279'433

Emetteur	ISIN	Nom	Type de produit	Parts / valeur nominale	Valeur du marché 31.12.2014
Diener&Syz	LU0890544603	D&S Asia Green Property Fund	Fund	5'032'422	6'448'179
GAM	VGG372144292	GAM Multi Arbitrage	Hedge Fund	5'886	203'020
InvestInvent	LU0470378323	Invest Sicav New Energy Fund	Fund	20'000	2'447'537
LGT	LI242851348	LGT Premium Strategy GIM	Strategie	21'427	23'333'114
Total					32'431'850

	2014 CHF	2013 CHF
Total placements transparents	2'670'145'782	2'526'525'689
Total placements collectifs intransparents	32'431'850	47'191'995
Fortune globale de placement	**2'702'577'632**	**2'573'717'684**
Pourcentage de transparence des coûts	98.80%	98.17%

La fortune globale de placement concerne exclusivement la fortune de placement gérée activement.

Le Conseil de fondation a décidé de maintenir jusqu'à nouvel ordre son investissement dans les placements intransparents conformément à la liste ci-dessus.

1.6.7.5 Exercice du droit de vote

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse (ORAb), mieux connue sous le nom d'«initiative Minder», contraint les caisses de pension, en tant qu'actionnaires d'entreprises suisses, d'utiliser activement leur droit de vote en faveur des destinataires. Le tableau ci-dessous illustre l'exercice du droit de vote de la Previs au cours de l'année écoulée:

Entreprise	Univ.	Nombre d'actions au 1.1.2014	Nombre d'actions au jour de référence de l'AG	Date AG	Approbation numéros concernés	Abstention numéros concernés	Rejet numéros concernés	Remarques
ABB N	SMI	293'999	279'421	25.04.14	Tous	–	–	–
ACTELION N	SMI	11'862	11'323	08.05.14	1, 2, 5, 6.1, 6.2, 7 – 10	–	3, 4, 6.1, 6.3	Rejet du rapport de rémunération, jugé insuffisant. Conséquence: pas de quitus au CA/à la direction et révocation du comité de rémunération. Révocation de J.-P. Clozel en tant que membre du CA, de par sa fonction exécutive.
ADECCO N	SMI	14'488	23'639	15.04.14	1.1, 2.1 – 6	–	1.2	Indemnisations trop élevées.
AMS AG	SMIM	2'339	2'623	22.05.14	1 – 8, 10, 13	–	9, 11	Rejet de l'augmentation du capital social pour les options sur actions et le programme d'options sur actions (PRSP).
ARYZTA N	SMIM	17'743	16'359	02.12.14	1.1, 2.1 – 4, 5.1.2 – 5.1.10, 5.3, 5.4	–	1.2, 5.1.1, 5.2.1 – 5.2.3	Rejet du rapport de rémunération. Pas de réélection du comité de rémunération. Révocation du président du CA pour raison d'âge.
BALOISE-HLDG N	SMIM	9'663	9'039	24.04.14	Tous	–	–	Etre attentif au cumul des mandats des membres du CA Keller-Sutter et Kummer.
BARRY CTousBAUT	SMIM	474	405	18.12.14	3.1, 3.3 – 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5	–	3.2, 7.1, 7.3	Rejet du vote consultatif sur les salaires, pas de réélection de W. A. Jacobs et J. B. Steinemann, pas d'élection de J. L. Donald, F. Aguirre et N. Jacobs au sein du comité de rémunération.
CLARIANT N	SMIM	106'839	60'006	24.03.14	1.1, 2 – 4.2, 4.3.3 – 5.1	–	1.2, 4.3.1, 4.3.2, 6.2	Rejet du vote consultatif sur le rapport de rémunération, remplacement de certains éléments du comité de rémunération, rejet de la rémunération des membres de la direction.
CREDIT SUISSE N	SMI	161'039	153'270	09.05.14	1.3 – 6.2.2, 6.2.4, 6.4, 6.5	–	1.2, 6.2.3, 6.3	Rejet du comité de rémunération et révocation de Jean Lanier en tant que membre du comité de rémunération. Révocation de l'organe de révision après 20 années.
DKSH HOLDING AG	SMIM	5'883	5'648	15.04.14	1 – 4.2, 4.4	–	4.3, 4.5	Structure des salaires trop élevée et pas de possibilité de vote consultatif sur les rémunérations; révocation du comité de rémunération. Absence de précisions concernant le représentant indépendant; rejet.
DUFRY	SMIM	4'645	4'564	29.04.14	4.1 – 4.2.4, 4.2.6 – 1.3, 5, 6	–	1 – 3, 4.2.5, 4.4.1 – 4.4.3, 7, 8	Rejet des comptes annuels, de l'affectation des bénéfices et du quitus au CA/à la direction pour cause de salaires trop élevés, révocation du comité de rémunération, augmentation du capital et modification des statuts rejetées.
EMS-Chemie	SMIM	1'370	1'281	09.06.14	Tous	–	–	–
ESPACE REAL ESTATE		12'000	12'000	06.05.14	2, 3, 4.2, 5		1, 4.1	Proposition n° 1: rémunérations comparativement trop élevées, proposition n° 4: durée du mandat (4 ans) trop longue et pas de limite d'âge.
GALENICA N	SMIM	936	876	08.05.14	1 – 4, 5.1 b – 5.1 g, 5.2 – 7.2	–	5.1 a, 5.1 h	Révocation d'Etienne Jornod; trop de mandats. Révocation de St. Pessina pour raison d'âge.
GAM HOLDING	SMIM	31'593	29'552	15.04.14	Tous	–	–	–
GEBERIT N	SMI	4'066	3'826	03.04.14	1, 2 – 4.1.5, 4.2.3 – 7.2	–	1.2, 4.2.1, 4.2.2	Améliorations insuffisantes concernant le modèle de rémunération. Révocation de deux membres du comité de rémunération.
GEORG FISCHER SH N	SMIM	793	704	19.03.14	1 – 6.1, 7.1 – 10	–	6.2	Rejet d'Hubert Achermann pour le CA; problématique de la gouvernance d'entreprise: a été CEO de KPMG durant plusieurs années.
GIVAUDAN N	SMI	851	839	20.03.14	Tous	–	–	–
HELVETIA HLDG	SMIM	1'169	1'094	25.04.14	1 – 3, 5.1 – 5.8, 5.11 – 8	–	4, 5.9, 5.10	Possibilité d'assumer trop de mandats externes pour les membres de la direction, révocation de J. M. Manser pour raison d'âge.
HELVETIA HLDG a.o. GV	SMIM	1'169	1'094	17.09.14	Tous	–	–	–
HOLCIM N	SMI	24'313	22'889	29.04.14	Tous	–	–	–
JULIUS BAER HLDG N	SMI	240'075	22'666	09.04.14	1 – 4.3.2, 5 – 7	–	4.3.3	Révocation de Gareth Penny en tant que membre du comité de rémunération.
KUEHNE+NAGEL INT N	SMIM	10'842	16'141	06.05.14	1 – 4.1 e, 4.1 g – 5	–	4.1 h	Révocation de Th. Staeheiln, trop de mandats.
LINDT & SPRUENGLI N / PS	SMIM	21 / 174	19 / 168	24.04.14	2 – 3.2, 4.3, 4.5, 4.7, 4.9 – 5	–	1, 4.1, 4.2, 4.4, 4.6, 4.8	Rejet des comptes annuels, un vote sur le système salarial n'étant pas possible. Révocation d'Ernst Tanner du fait de sa double fonction CEO/président du CA. Révocation d'A. Bulgheroni pour raison d'âge. Révocation de F. P. Oesch pour raison d'âge. Révocation de P. Schadeberg pour des raisons liées à la gouvernance d'entreprise.
LOGITECH N	SMIM	28'860	94'752	18.12.14	1, 3 – 5, 7.1 – 7.3, 7.5 – 8, 10, 11	–	2, 6, 7.4, 9.1 – 9.4	Rejet du vote consultatif sur les salaires, pas de réélection du comité de rémunération, pas de quitus au CA/à la direction, pas de nomination de B. P. Darrell au sein du CA.
LONZA GRP N	SMIM	10'227	9'567	16.04.14	Tous	–	–	–
NESTLE N	SMI	346'895	326'586	10.04.14	1 – 5.1.3, 5.1.5 – 5.5	–	5.1.4	Révocation de Rolf Hänggi (pour raison d'âge).
NOBEL BIOCARE N	SMIM	23'922	20'602	26.03.14	1, 3 – 7	–	2	Rejet du vote consultatif sur le rapport de rémunération: rémunération générale supérieure à l'année précédente.
NOVARTIS N	SMI	334'108	334'108	25.02.14	1 – 4.1, 5.1 – 5.6, 5.8 – 6.2, 6.4 – 8	–	4.2, 5.7, 6.3	Rejet du vote consultatif sur la rémunération générale 2013. Pas de reconduction d'U. Lehner en tant que membre du CA et membre du comité de rémunération (trop de mandats).
OC OERLIKON CORP N	SMIM	34'124	32'124	15.04.14	Tous	–	–	–
PARTNERS GROUP	SMIM	3'610	3'377	15.05.14	1 – 4, 7 – 8d, 8f – 11	–	5, 6, 8e, 9c	Pas de nomination de St. Meister en tant que membre du CA et membre du comité de rémunération, de par sa fonction exécutive.
PSP SWISS PROPERTY	SMIM	7'782	7'279	03.04.14	2 – 5.2, 6 – 7	–	1, 5.1 (Telle), 5.3	Rejet du rapport annuel/des comptes annuels du fait de l'absence d'un vote séparé sur les aspects relatifs à la rémunération. Pas de reconduction de Messieurs Forstmoser et Pfister en tant que membres du CA en raison de leurs charges professionnelles et de leur âge. Pas de réélection du comité de rémunération (voir proposition n° 1).
RICHEMONT	SMI	56'152	52'865	17.09.14	1.1, 2, 3, 4.2, 4.3, 4.5, 4.6, 4.9, 4.10, 4.13, 4.14, 4.16, 4.18, 4.19, 7,	–	1.2, 4.1, 4.4, 4.7, 4.8, 4.11, 4.12, 4.15, 4.17, 5.1, 5.2, 5.3, 6	Révocation de divers membres du CA en raison du nombre de membres beaucoup trop élevé.
SGS N	SMI	839	805	13.03.14	1, 3 – 6.1, 6.4 – 8	–	2, 6.2, 6.3	Rejet du vote consultatif sur la rémunération générale 2013. Pas de nomination de Paul Desmarais, Jr (trop de mandats) et d'August von Finck (pour raison d'âge).
SIKA	SMIM	766	739	15.04.14	1 – 3, 5 – 5.2, 5.4, 5.5, 6.2	–	4, 5.3, 6.1, 6.3	Modification des statuts: trop de mandats possibles. Salaires trop élevés; rejet du comité de rémunération. Rejet de la proposition sur les rémunérations futures.
SONOVA HLDG N	SMIM	10'097	9'445	17.06.14	1.1, 2 – 4.2, 4.4 – 5.2	–	1.2, 4.3.1, 4.3.2, 4.3.3	Rejet du rapport de rémunération et révocation du comité de rémunération.
STRAUMANN HLDG N	SMIM	1'717	1'606	11.04.14	1.1, 2 – 5, 7, 8.2 – 10	–	1.2, 6, 7, 8.1	Rejet du vote consultatif sur les rémunérations générales 2013 et, par conséquent, pas de réélection du comité de rémunération. Rejet des rémunérations fixes 2014/2015 et des composantes variables pour l'année en cours.
SULZER N	SMIM	4'554	4'259	20.03.14	Tous	–	–	–
SWISS LIFE HLDG N	SMIM	5'888	5'508	23.04.14	Tous	–	–	–
SWISS PRIME SITE	SMIM	23'877	23'122	15.04.14	1, 3 – 6.2, 6.4 – 8	–	2, 6.3	Rejet du vote consultatif sur le rapport de rémunération et pas de réélection du comité de rémunération. Rémunérations trop élevées.
SWISS RE N	SMI	36'914	34'753	11.04.14	1 – 5.1.11, 5.2 – 6	–	5.1.12	Pas de nomination de Susan L. Wagner au sein du CA, étant donné qu'un représentant de BlackRock y siège déjà.
SWISSCOM N	SMI	2'409	2'268	07.04.14	Tous	–	–	–
SWISSLOG	SMIM	0	970'149	18.12.14	Tous	–	–	–
SYNGENTA N	SMI	10'018	9'431	29.04.14	1.1, 2 – 7, 9 – 10	–	1.2, 8	Rejet du vote consultatif sur le système d'indemnisation, rejet du comité de rémunération.
TEMENOS GRP N	SMIM	12'500	10'900	28.05.14	Tous	–	–	–
THE SWATCH GROUP	SMI	10'330	9'774	14.05.14	2, 3, 4.1, 4.4, 4.5, 4.6, 5.4, 5.5, 5.6, 6, 7	–	1, 4.2, 4.3, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3	Rejet du rapport de gestion pour des motifs liés à la gouvernance d'entreprise (séparation du CA et de l'exécutif) et au système d'indemnisation. Révocation d'Esther Grether et d'Ernst Tanner en tant que membres du CA et du comité de rémunération pour raison d'âge. Révocation de Nayla Hayek en tant que présidente du CA et membre du comité de rémunération pour des raisons liées à la gouvernance d'entreprise.
TRANSOCEAN	SMI	38'046	34'346	17.05.14	1, 3 – 7C, 7F – 9, 10B – 10E, 10G, 10H, 10J, 13, 14	–	2, 7D, 10A, 10F, 10I, 10K, 11, 12, 15, 16	Pas de quitus au CA pour des motifs liés à la gouvernance d'entreprise et aux rémunérations. Révocation d'I.C. Strachan en tant que président du CA pour raison d'âge, de M. B. McNamara après 20 ans au sein du CA, de S. L. Newman dé par sa fonction exécutive et de V. J. Innert, le groupe Icahn étant déjà représenté. Révocation du comité de rémunération. Rejet du rapport de rémunération et du plan d'incitation à long terme.
TRANSOCEAN	SMI	38'046	34'346	22.09.14	1, 2	–	3	–
UBS N	SMI	386'568	364'219	07.05.14	1.1, 2 – 6.1, 6.3	–	1.2, 6.2, 6.4	Rejet du rapport de rémunération et révocation du comité de rémunération. Révocation de l'organe de révision après 16 années.
VALIANT HLDG N	SPI	12'966	6'966	16.05.14	Tous	–	–	–
ZURICH FINL SERV N	SMI	16'015	15'080	02.04.14	Tous	–	–	–

Explication:

Le comportement de vote de la Previs s'oriente sur les directives définies dans le règlement sur les placements. En cas d'approbation de toutes les propositions, la mention «tous» est inscrite dans la colonne «Approbation». En cas d'approbation partielle, d'abstention ou de rejet, les numéros des propositions concernées sont inscrits respectivement dans les colonnes «Approbation», «Abstention» et «Rejet». Les justifications et les remarques correspondantes sont inscrites dans la colonne suivante. Le contenu des points à l'ordre du jour de l'AG sont habituellement publiés dans les quotidiens et sur les sites Internet des différentes sociétés.

La mise à jour du journal a lieu chaque semaine dans la mesure où des modifications sont à faire.

1.6.8 Explications concernant les placements chez les employeurs et les réserves de cotisations des employeurs

1.6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Il n'y a aucun placement auprès des employeurs.

1.6.8.2 Explications concernant les réserves de cotisations des employeurs

	2014 CHF	2013 CHF
Situation des réserves de cotisations des employeurs au 1.1	938'008	672'038
Dépôts	870'000	350'000
Retraits	0	−137'663
Intérêts	85'626	53'633
Situation des réserves de cotisations des employeurs au 31.12	1'893'633	938'008

En 2014, les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées avec une performance de la fortune totale de 6.61% (2013: 6.56%).

1.7 Explications concernant les autres positions du bilan et le compte d'exploitation

1.7.1 Compte de régularisation actif

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Compte de régularisation des intérêts des placements financiers	0	5'104'402
Compte de régularisation actif de la prévoyance	218'443	676'226
Compte de régularisation actif de l'immobilier	0	545'556
Total du compte de régularisation actif	**218'443**	**6'326'185**

1.7.2 Frais d'administration

La Previs comptabilise ses frais d'administration pour les différents secteurs Prévoyance, Clients & communication, Placements financiers et Placements immobiliers. Les prestations réciproques sont facturées à l'interne.

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Frais d'administration bruts[1]	−5'007'119	−4'140'471
Produits prévoyance	24'443	20'348
Frais d'administration moins produits d'administration	−4'982'676	−4'120'124
Frais d'administration facturés aux employeurs	1'671'206	1'663'931
Frais d'administration nets	**−3'311'470**	**−2'456'193**
Frais d'administration bruts en % des produits d'administration	66.14%	59.32%

[1] L'indemnisation des courtiers en assurance est incluse dans les frais d'administration. Les indemnisations sont effectuées sur les primes de risque. Les affiliés ou les personnes assurées pour lesquelles des indemnisations sont versées à des courtiers en assurance sur la base de leur affiliation doivent s'adresser le cas échéant directement aux courtiers en assurance compétents afin de connaître le montant de l'indemnisation.

1.8 Dispositions de l'autorité de surveillance

L'approbation des comptes annuels 2012 n'était pas encore disponible au moment de la publication du précédent rapport annuel 2013. Elle a été obtenue en 2014 sans condition. L'approbation des comptes annuels 2013 n'était pas non plus disponible au moment de la publication du présent rapport 2014.

1.9 Autres informations relatives à la situation financière

1.9.1 Découvert / Explication des mesures prises

Au 31 décembre 2014, un découvert subsiste. Les mesures ci-dessous ont déjà été fixées dans le cadre de décisions prises en automne 2011 et communiquées aux assurés et aux employeurs:

- Le taux de conversion a été réduit à 6.0% au 1er janvier 2013.
- La primauté de prestations est supprimée au 31 décembre 2014.
- Le taux d'intérêt technique est abaissé à 3.0% au 1er janvier 2015.
- Une nouvelle réduction ultérieure du taux d'intérêt technique est prévue.

Dans l'expertise actuarielle de l'année 2014 (comptes 2013), l'expert n'a pas jugé nécessaire que des mesures d'assainissement supplémentaires soient entreprises.

1.9.2 Liquidation partielle

Parmi les contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2012, seul un a donné lieu à une liquidation partielle. Cette liquidation partielle n'a pu être clôturée qu'en 2014, un recours ayant été déposé contre celle-ci auprès de l'autorité de surveillance compétente (ABSPF). Parmi les contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2014, huit ont donné lieu à une liquidation partielle. Les comptes annuels 2014 tiennent compte d'une délimitation en ce qui concerne l'ampleur de la réduction des capitaux de prévoyance concernés.

1.9.3 Valeurs patrimoniales gagées

Pour la couverture des opérations de change à terme, notre banque attitrée possède un droit de gage sur notre portefeuille de titres à hauteur de 30 mio CHF. Pour les dérivés cotés en Bourse, des valeurs patrimoniales ad hoc ont été gagées en sus dans notre fonds à investisseur unique.

1.10 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Rétrospectivement, il apparaît que la suppression du cours plancher de l'euro décidée par la Banque nationale suisse au 15 janvier 2015 n'a pas eu de conséquences négatives à court terme pour la Previs. Grâce à une stratégie de diversification marquée ainsi qu'à la couverture d'une grande partie des devises principales EUR et USD, les pertes comptables immédiates sont restées limitées et les pertes provisoires ont déjà pu être amplement compensées.